



Bulletin Municipal



Restaurant scolaire et RAMI

2
0
1
6

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Romane, Jeanne, Beatriz ARAUJO
- Nicolas COLUMPSI
- Zoé DESBOIS
- Gabin LANDEAU
- Maïna, Chantal LARTIGAU
- Soé, Nadir, Prince MESINELE

MARIAGES

- Sonia, Séverine SOUQUES
et Fabien VIDAUCOSTE

DÉCÈS

- Amédée, Henri CAZENAVE
- Charles, Raymond DESTIZONS
- Jean, Louis LABORDE
- Michel, Lucien LASSEGUE
- Bernadette, Marie SEGUY

PARMI LES TEMPS FORTS...

FÊTE DES MÈRES

L'édition 2016 de la cérémonie de la fête des mères, pour le moins originale, restera dans les annales...

Les mamans de l'année ne pouvant être présentes pour différentes raisons, il a bien failli ne pas y avoir de photo !

C'était sans compter sur les deux valeureux papas venus représenter leurs compagnes...

Après avoir reçu chacun un bouquet de fleurs, ils ont naturellement pris la pose aux côtés de Madame le Maire pour une photo souvenir unique en son genre !



REPAS DES AÎNÉS

Comme le veut la tradition, Madame le Maire et son Conseil Municipal ont réuni autour d'un repas, le dimanche 18 décembre 2016, les aînés du village.

Plus de cent personnes étaient rassemblées. La convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Les convives ont pu danser ou tout au moins agiter leurs serviettes sur les notes jouées par l'emblématique Doudou Orchestra, très apprécié de tous cette année encore.



Bulletin Municipal 2016

Préparé et distribué par la Commission Bulletin Municipal / Communication.

Directrice de publication :
Danièle Bérot

Conception et rédaction :
Isabelle Marie, Alexandra Matéo-Vélez,
Corinne Ricotti, Caroline Saint-Germain,
Nelly Slostowski

Imprimé par :
COPYTEL (Dax) - avril 2017
Tirage à 350 exemplaires

Crédits photos :
- Mairie d'Estibeaux
- Basket Arrigans
- Amicale Laïque d'Estibeaux
- ACCA d'Estibeaux
- Club des Aînés Ruraux "Lous Hardits"
- Coursayres des Arrigans
- Union Nationale des Combattants

LE MOT DU MAIRE



Chères Estibeaussaises,
Chers Estibeaussais,

Cette nouvelle édition du bulletin municipal est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée sur les projets réalisés au sein de notre commune mais aussi au sein de la Communauté de communes.

Après un an de travaux, la maison du « Barbé » a fait place à un bâtiment moderne qui accueille le nouveau restaurant scolaire ainsi qu'un espace dédié aux jeunes enfants, octroyé aux services intercommunaux du RAMI (Réseau d'Assistances Maternelles Intercommunal), de la crèche familiale et du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents). Cette antenne permet d'accueillir les enfants du territoire des Arrigans (Estibeaussais, Mouscardès, Ossages, Tilh). Une convention de mise à disposition des locaux a été signée entre la commune et la Communauté de communes et nous permet de percevoir un loyer mensuel de 400 euros. L'ancienne cantine est désormais mise à disposition des associations pour leurs réunions et réceptions. Les travaux des parkings devant le restaurant scolaire et coté RAMI sont terminés.

Nous avons aussi procédé à des travaux de rénovation à la salle polyvalente : travaux de toiture, réfection de l'ossature du faux plafond et de son isolation autour de la charpente métallique, changement des plaques, travaux d'électricité, revêtement du sol. Les travaux de peinture se sont achevés début 2017.

Concernant l'assainissement collectif, le Conseil Municipal a validé avec le SYDEC les travaux pour la réalisation de l'assainissement des antennes du bourg, impasse de la Chalosse et route de Lagraboche, ainsi que la construction de la station d'épuration. L'enquête publique de révision du zonage est terminée depuis fin décembre. Les travaux sont programmés pour le premier semestre 2017.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de communes de Pouillon a fusionné avec celle du Pays d'Orthe sous une nouvelle entité « **Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans** ». Compétences, gouvernance, organisation interne et fiscalité ont constitué les principaux points de travail.

L'étude du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), commencée depuis début 2016, se poursuit. Ce document ne sera validé qu'à l'horizon de la fin de l'année 2019. Dans l'attente, je me dois de vous informer que la carte communale est toujours d'actualité. J'insiste sur le fait que, si des propriétaires ont encore des terrains à bâtir, ils ont environ deux ans pour prendre leurs dispositions car nous ne pourrions pas garantir les mêmes conditions dans le prochain document d'urbanisme. Avec la loi Alur, beaucoup plus de contraintes s'imposent à nous.

L'année à venir est synonyme de temps pour continuer les travaux en cours et pour entreprendre de nouveaux projets.

Dans un monde toujours aussi perturbé, marqué par de nombreux conflits, des actes de terrorisme, mais aussi d'un grand malaise dans notre société, je souhaite que cette nouvelle année soit une année de partage, de solidarité mais aussi de paix et de raison dans le monde.

Danièle BÉROT
Maire d'Estibeaussais

SOMMAIRE

EDITO2

LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE4

DÉCISIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL6

COMPTE
ADMINISTRATIF
2015 18

BUDGET
PRIMITIF
2016 19

RÉALISATIONS
2016 20

INFORMATIONS
DIVERSES 24

ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES
DU VILLAGE 30

ANNUAIRE 38

PLAN DE
LA COMMUNE 39

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune d'Estibeaux est entrée dans l'ère du numérique, avec la mise en ligne de son site internet.

Ce lancement marque la fin du projet de modernisation de l'image de notre commune initié par la Commission Communication en 2014. La première réalisation fut le 'relooking' du bulletin municipal. Vint ensuite la création d'un logo, à la fois moderne et symbolisant les traditions de notre village, décliné aujourd'hui sur l'ensemble des supports de communication.

Ce nouvel outil, résolument moderne, répond à deux préoccupations essentielles : la promotion de notre commune et la communication entre la mairie et les estibeaussais.

Vous y trouverez, outre la présentation de l'équipe municipale et les services proposés par la mairie, les projets et le suivi des travaux de la municipalité. Vous serez informés des réunions du Conseil Municipal, vous aurez accès aux compte-rendus des conseils municipaux, aux finances, aux travaux des différentes commissions, à la vie scolaire, la vie associative, aux événements passés et à venir. Nous espérons que ce site vous séduira et que vous aurez plaisir à vous connecter sur :

www.estibeaux.fr



LES RUBRIQUES

Notre village	Bienvenue à Estibeaux La Motte d'Estibeaux L'église Estibeaux en images Plan d'Estibeaux Vacances à Estibeaux La météo
Vie municipale	La Mairie d'Estibeaux L'équipe municipale Les commissions municipales Les délégations Les finances Les compte-rendus des réunions du Conseil Municipal Les bulletins municipaux Aménagement du territoire Communauté de Communes de Pouillon
Vie pratique	Le guide des droits et démarches professionnelles Vos démarches administratives Actions sociales Gestion des déchets Culture et nouvelles technologies Annuaire des professionnels de santé Annuaire des artisans et commerçants Annuaire des administrations Location de la salle Lahaout Relais paroissial d'Estibeaux
Vie scolaire	Ecoles maternelle et primaire Nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) Accueil de loisirs
Vie associative	Annuaire des associations Le guide des droits et démarches associatives
Agenda et actualités	A noter sur vos agendas Actualités Fil(s) d'infos et Flux RSS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Réservation en ligne de la salle Lahaout

Nouveau service pratique et facile...
Le site internet d'Estibeaux vous offre désormais la possibilité de réserver en ligne la salle Lahaout.



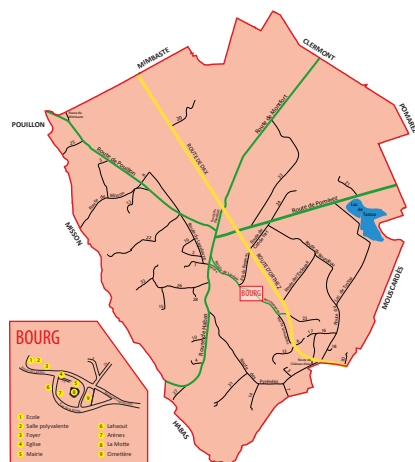
La météo

Le temps qu'il fait à Estibeaux



Aujourd'hui	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
18° Peu nuageux Humidité : 97% Vent : 11 km/h Nord Ouest	19° Soleil Humidité : 91% Vent : 9 km/h Est Nord Est	27° Soleil Humidité : 89% Vent : 9 km/h Est	26° Soleil Humidité : 85% Vent : 9 km/h Ouest Nord Est	21° Soleil Humidité : 89% Vent : 9 km/h Ouest Nord Ouest

Le plan d'Estibeaux à télécharger



Annuaire des professionnels de santé, assistantes maternelles, artisans et commerçants, administrations et associations locales.



Les menus de la cantine

LISTE DES MENUS POUR CINQ SEMAINES
ANNEE 2016-2017

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
Salade de riz au thon Rôti de porc Haricots verts persillés Yaourt	Concombre (potage de légumes) Dinde Coquillettes gratinées Salade de fruits Yaourt	et d'ail dur à la mayonnaise Breadande de merne Salade verte Fruit de saison	Salade de coeurs de palmiers décor tomate Poulet rôti Petits pois Pâtisserie (avec lait)
Concombre (potage de légumes) Spaghettis bolognaises Fromage blanc	Salade de tomates frottées et fromage Omelette aux pommes de terre Salade verte Compote	Charcuterie Steak haché Purée de carottes Fruit de saison ou fromage	Betteraves Poisson citron Fommes de terre à la vapeur Glace
Carottes râpées Sauté d'agneau - Haricots blancs Flan	Talhouli (potage au vermicelle) Escalope de dinde Choux fleurs Fruit de saison ou fromage	Charcuterie Poulet rôti Carottes ou Salafra au jus Fruit de saison ou fromage	Salade verte aux des de gruyère Poisson citron Riz à la tomate Crème
Riz ou Talhouli Rôti de veau Haricots verts persillés Fromage ou Fruit	Macédoine à la mayonnaise Steak haché Frites Yaourt	Tomates en salade (Potage) Chipolata Lentilles Flan	Carottes râpées Filet de poisson Gratin de Brocolis Pâtisserie
Quiche lorraine Viennaise de dinde Carottes viciy Fruit	Betteraves aux pommes Entrecôte de porc Purée de pommes de terre Crème	Salade verte aux des de fromage (Potage) Fruit de poisson citron Ratatouille Rumane	Salade composée Sauce de veau Pâtes Petit suisse



Pour surfer en mode mobile, utilisez votre stylo tactile !

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES

SUBVENTIONS SCOLAIRES

26/01/2016

Madame le Maire informe l'assemblée que Julie BOUCHEZ, Brice CHANTIER, Lorelei DEPREUX-ZAVARSZKI, Tiphaine FAÏA, Charline FRANCOIS, Anne GILGUY, Alicia GUILLEVIC-DAUBAIGNA, Angélique LAHITTE, Tom REDONNET et Gaëlle SIBERCHICOT, élèves au collège de Pouillon, participent à un voyage scolaire en Angleterre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer à chacun de ces élèves participant au voyage scolaire en Angleterre une subvention de 35 €.

APPROBATION DES COMPTES 2015

12/04/2016

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....	155 128,65 €
- Section d'investissement (excédent).....	338 042,69 €
- Excédent Global.....	493 171,34 €

Affectation du résultat

- Compte 001.....	338 042,69 €
- Compte 1068.....	70 172,00 €
- Compte 002.....	84 956,65 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 présenté par Madame ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

12/04/2016

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes communales inchangés :

- Taxe d'habitation :	14,08 %
- Taxe foncière bâti :	16,54 %
- Taxe foncière non bâti :	57,65 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

12/04/2016

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 :

- Equilibre en section de fonctionnement	523 002,00 €
- Equilibre en section d'investissement	754 809,00 €

COMICE AGRICOLE CANTONAL

07/07/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention pour le comice agricole cantonal.

Le Conseil Municipal décide ne pas octroyer de subvention pour cette année.

ADMISSION EN NON-VALEUR

12/09/2016

Le comptable du Trésor demande l'admission en non-valeur d'une créance qui n'a pas pu être recouvrée pour une facture de garderie en 2013 d'un montant de 19,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable visée ci-dessus pour un montant total de 19,67 €. La dépense sera imputée au C/6541 du budget 2016.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 1

12/09/2016

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification budgétaire suivante pour les dépenses de fonctionnement :

- Compte 73925 : Fonds péréquation ressources intercommunales	+ 307,00 €
- Compte 6232 : Fêtes et cérémonies	- 307,00 €

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

PRÊT RELAIS

21/11/2016

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote la réalisation, à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, d'un emprunt relais à taux fixe d'un montant de 120 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer les travaux d'investissement du restaurant scolaire dans l'attente que les subventions octroyées soient perçues. Cet emprunt aura une durée totale de deux ans. Ensuite, la Commune se libèrera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 0.56%. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 250 €.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé. Le remboursement par anticipation, à toute date, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés, n'engendrera ni indemnité ni frais. La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Madame le Maire, Danièle BEROT, est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2

21/11/2016

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification budgétaire suivante dans les recettes d'investissement pour intégrer le prêt relais dans le budget :

- Compte 1323 (13) : Départements	- 60 000,00 €
- Compte 1341 (13) : DETR	- 60 000,00 €
- Compte 1641 (16) : Emprunts en euros	+120 000,00 €

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 3

21/11/2016

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification budgétaire suivante pour intégrer les travaux en régie en investissement dans le budget :

Dans les dépenses d'investissement :

- Compte 2313 (23) : Constructions	- 12 350,00 €
- Compte 2313 (040) : Constructions	+ 12 350,00 €

Dans la section de fonctionnement :

- Dépenses : Compte 605 (011) : Achats matériel, équipement	+ 12 350,00 €
- Recettes : Compte 722 (042) : Immobilisations corporelles	+ 12 350,00 €

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ACOMPTÉ PARTICIPATION 2017

SIVU DES ARRIGANS

21/11/2016

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le SIVU des Arrigans a besoin de Trésorerie. Elle propose à l'assemblée de verser un acompte sur la participation communale 2017 avant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au SIVU des Arrigans un acompte sur la participation communale 2017 d'un montant de 20 000 € et autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

2. BÂTIMENTS

1- RESTAURANT SCOLAIRE

26/01/2016 - Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux. Il y a environ une semaine de retard due au mauvais temps. Madame le Maire explique ensuite au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un marché pour équiper le futur restaurant scolaire en matériel.

Madame le Maire ajoute qu'au vu de la technicité des installations à prévoir, il est préférable de passer par un bureau d'étude. Monsieur Yves CAMIADE, architecte en charge du dossier, a proposé un devis d'un montant de 3 500 € HT correspondant à l'offre du bureau d'étude NIKEL KROME qui va établir une liste de prestataires habilités à déterminer et à effectuer les travaux d'installation du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'entreprise NIKEL KROME pour un montant de 3 500 € HT.

29/03/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux du restaurant scolaire cumulent un retard de deux semaines. Elle explique également que le compteur électrique de Madame HOURAND, qui réside dans la maison mitoyenne au futur restaurant scolaire, doit être déplacé car il est actuellement encastré dans l'un des murs du restaurant. ERDF a soumis à la commune un devis d'un montant de 1 442 € TTC pour déplacer le compteur. Le déplacement sera intégralement pris en charge par la commune et Monsieur Yves CAMIADE se charge avec ERDF des modalités d'organisation.

29/03/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 21 mars 2016, la Commission Appel d'Offres s'est réunie avec Monsieur Yves CAMIADE, architecte en charge du projet, et Monsieur MERCIER, représentant de l'entreprise NIKEL KROME, afin de procéder à l'ouverture des plis dans le cadre du marché à procédure adaptée lancé le 8 février 2016 et clôturé le 26 février 2016 à 12h00, pour l'équipement de la cuisine du futur restaurant scolaire. Au total, 5 entreprises ont été consultées directement : SFEI SARRAT, EVI PRO, AFC, SEPCO et LABRUQUERE. 2 plis ont été remis.

Monsieur Yves CAMIADE ainsi que Monsieur MERCIER, après vérification de tous les plis, ont présenté les différentes offres de base proposées par les candidats en fonction des critères qui avaient été définis au moment de l'appel d'offres :

- SFEI SARRAT 44 153,75 € HT
- AFC SAS..... 57 456,92 € HT

L'entreprise SFEI SARRAT propose ainsi l'offre la moins disante et est conforme au cahier des charges.

La Commission Appel d'Offres propose de retenir l'offre de la SFEI SARRAT en ajoutant 4 options à l'offre de base, à savoir :

- Coupe légumes..... 1 621,74 € HT
- Four mixte 4 300,07 € HT
- Friteuse..... 1 685,35 € HT
- Feux 1 536,31 € HT

Elle propose de retirer un élément à l'offre de base, à savoir :
- Eplucheur..... 2 119,31 € HT.

Ainsi, la Commission Appel d'Offres propose une offre totale de 51 177,91 € HT, soit 61 413,49 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide que les analyses des candidatures et des offres effectuées par la commission Appel d'offres sont conformes et décide de retenir l'offre de l'entreprise SFEI SARRAT.

29/03/2016 - Madame le Maire rappelle que, le 18 septembre 2014, le Conseil Municipal avait lancé une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du

restaurant scolaire. Trois entreprises ont été consultées directement et ont donné leur prix comme suit :

- Agence d'architecture CAMIADE LAFOURCADE...45 900 € TTC
- LE RAY Hugo, architecte.....46 980 € TTC
- Thomas GUILLENTEGUY, architecte.....48 800 € TTC

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Appel d'Offres, s'est alors prononcé en faveur de la proposition faite par l'agence CAMIADE LAFOURCADE et a autorisé Madame le Maire à signer le marché.

Madame le Maire informe le Conseil qu'à la suite d'une erreur matérielle, les délibérations ci-dessus n'ont pas été transmises au contrôle de légalité en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ré-approuve le choix du cabinet d'architecte, à savoir l'agence CAMIADE LAFOURCADE, décide de représenter à titre exceptionnel la présente délibération et autorise Madame le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

12/04/2016 - Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a une plus-value au niveau des travaux pour le restaurant scolaire. En effet, l'étude de sol avait révélé qu'il fallait abaisser les fondations plus profondément que prévu. L'entreprise RIBEIRO a chiffré cette plus-value à 19 127,66 €.

02/06/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur des avenants au marché de travaux pour la construction du restaurant scolaire et de l'annexe accueil périscolaire. Elle dresse la liste de chaque avenant se résumant ainsi :

- Lot n°2 : Gros oeuvre (Entreprise RIBEIRO Michel)

Travaux complémentaires suite à la réalisation de l'étude des sols => plus-value de 19 627,66 € TTC.

- Lot n°3 : Charpente, couverture (SA MASSY et Fils)

Fourniture et pose de 2 Sun Tunnel, reprise gouttière zinc sur bâtiment mitoyen => plus-value de 3 768,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve ces avenants en plus-value, pour un montant total de 23 395,66 € TTC, approuve les devis présentés par les entreprises et autorise Madame le Maire à signer ces avenants et ces devis.

Madame le Maire rappelle que la collectivité doit payer 1 422 € TTC pour le déplacement du compteur électrique de la voisine et ajoute que le prix de la modification du contrat actuel vers un tarif jaune est de 2 327,26 € TTC.

07/07/2016 - Après avoir fait le point sur l'avancement des travaux, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur des avenants au marché de travaux pour la construction du restaurant scolaire et de l'annexe accueil périscolaire. Elle dresse la liste de chaque avenant se résumant ainsi :

- Lot n°12 : Cloison isotherme (CIAA)

Modifications portes et cloisonnements suite à avis de Monsieur GUY (DDCSPP) => plus-value de 2 118,13 € TTC.

- Lot n°13 : Electricité (Nouvelle SME) - Passage du tarif bleu au tarif jaune => plus-value de 5 157,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve ces avenants en plus-value, pour un montant total de 7 275,73 € TTC, approuve les devis présentés par les entreprises et autorise Madame le Maire à signer ces avenants et ces devis.

07/07/2016 - Madame le Maire présente l'étude de Monsieur Yves CAMIADE pour l'aménagement d'une aire de stationnement à côté du restaurant scolaire, chiffrée à 74 082 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention. Le Conseil Municipal décide de demander une subvention dans le cadre du relèvement des amendes de police pour le financement de cet aménagement,

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

précise que la dépense sera effectuée sur fonds propres et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention.

12/09/2016 - Après avoir annoncé la réception des travaux en date 29 août 2016 avec un certain nombre de réserves, Madame le Maire informe l'assemblée que le restaurant scolaire a été mis en service le 1^{er} septembre.

Elle ajoute que le Conseil Municipal doit se prononcer sur un avenant au marché de travaux pour la construction du restaurant scolaire et de l'annexe accueil périscolaire ci-dessous résumé :

- Lot n°14 : Plomberie, sanitaire (Denis SIBERCHICOT)

Fourniture et pose d'un lavabo, fourniture et pose d'un chauffe-eau de 300 L => moins-value de 974,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, approuve cet avenant en moins-value pour un montant total de 974,40 € TTC, approuve le devis présenté par l'entreprise, autorise Madame le Maire à signer cet avenant et ce devis.

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de plomberie non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés par l'entreprise Denis SIBERCHICOT. La facture s'élève à 1 195,39 € TTC.

12/09/2016 - Une partie des travaux de création de parking a dû être réalisée préalablement à la mise en service du restaurant scolaire. Trois entreprises ont été contactées et trois devis ont été adressés :

- BAUTIAA.....10 134,15 € HT, soit 12 160,98 € TTC

- TLTP.....11 200,00 € HT, soit 13 440,00 € TTC

- Adour VRD.....12 700,00 € HT, soit 15 240,00 € TTC

Le choix s'est porté sur l'entreprise BAUTIAA pour un montant de 12 160,98 € TTC.

07/11/2016 - Après avoir fait un bilan sur les réserves des travaux du restaurant scolaire, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur des avenants au marché de travaux pour la construction du restaurant scolaire et de l'annexe accueil périscolaire ci-dessous résumés :

- Lot n°2 : Gros oeuvre (Michel RIBEIRO)

Scellement des coffrets, assainissement, murets abords, moins-value pour travaux non effectués.

=> Avenant : plus-value de 833,54 € TTC.

- Lot n°6 : Menuiserie aluminium, fermeture (V. DUFAU)

Fourniture et pose de 3 ouvrants oscillo-battants, moins-value pour travaux non effectués.

=> Avenant : plus-value de 554,40 € TTC.

Montant global des plus-values : 1 387,94 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces avenants en plus-value pour un montant total de 1 387,94 € TTC, approuve les devis présentés par les entreprises, autorise Madame le Maire à signer ces avenants et ces devis.

07/11/2016 - Madame le Maire rappelle que des travaux de création d'un mur de soutènement pour le parking du restaurant scolaire sont obligatoires. Trois entreprises ont été contactées et trois devis avaient été adressés :

- Michel RIBEIRO.....12 634,31 € HT, soit 15 161,17 € TTC

- TLTP 117.....13 280,00 € HT, soit 16 560,00 € TTC

- LADONNE GAILLARD.....13 428,00 € HT, soit 16 113,60 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis présenté par l'entreprise Michel RIBEIRO pour un montant de 15 161,17 € TTC et autorise Madame le Maire à signer ce devis.

2- SALLE POLYVALENTE

26/01/2016 - Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente doit faire l'objet d'une rénovation en 2016. Elle présente au Conseil Municipal deux devis.

Le premier, établi le 04/12/2015, a été réalisé par l'entreprise BSG pour la réfection de la charpente ; son montant est de 4 807 € HT. Ce devis comprend le démoussage par pulvérisation de la charpente, le collage et l'étanchéité des fixations de la couverture ainsi que l'étanchéité des exutoires de désenfumage.

Le deuxième, établi le 07/01/2016, concerne le drainage de la salle. Ce devis a été proposé par l'entreprise de maçonnerie RIBEIRO Michel et s'élève à 1 882,76 € HT.

Le montant total de ces devis s'élève à 6 689,76 € HT.

Madame le Maire propose d'intégrer ces travaux dans le projet global de rénovation de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de valider ces deux devis pour un montant total de 6 689,76 € HT et décide de solliciter l'intégration de ces travaux à la précédente demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour un coût global de 56 233,76 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter une subvention au titre du fond Jeunesse et Sport 2016 pour ce même projet.

TRAVAUX D'ISOLATION DU PLAFOND

12/04/2016 - Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation vont être entrepris dans la salle polyvalente. Concernant l'isolation du faux-plafond, Madame le Maire propose que la Commission Bâtiments se réunisse dans les jours prochains et rencontre Monsieur Yves CAMIADE, architecte en charge du projet, afin que ce dernier explique ce qui peut être réalisé.

02/06/2016 - Sur proposition de la Commission Bâtiments, le Conseil Municipal décide de remplacer toutes les plaques du plafond de la salle. La réfection de l'ossature du faux plafond et de son isolation autour de la charpente métallique sera réalisée par une entreprise (environ 200 m²) ; le reste sera remplacé en interne par des bénévoles (environ 600 m²).

Trois devis ont été demandés pour le remplacement des plaques les plus hautes :

	plaques épaisseur 0,50	variante épaisseur 0,80
Entreprise MATHIEU	9 986,40 € TTC	10 859,04 € TTC
IPP Plâtrerie	11 359,20 € TTC	
AQUITAINE PLAFOND	11 486,00 € TTC	

Achat de plaques installées par la Commune :

	plaques épaisseur 0,50	variante épaisseur 0,80
Entreprise SFIC	6 100,00 € TTC	8 856,00 € TTC

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise MATHIEU avec plaques épaisseur 0,80. Le coût total de la réfection de l'isolation du plafond sera de 19 715,04 € TTC.

07/07/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée que l'Entreprise MATHIEU a procédé aux travaux de réfection de l'ossature du faux plafond et de son isolation autour de la charpente métallique.

Elle ajoute que les bénévoles ont remplacé le reste des plaques du plafond de la salle. Cependant, il manque 60 plaques pour terminer le travail. Madame le Maire précise

qu'elle a commandé les plaques manquantes auprès de l'Entreprise SFIC pour un montant de 1 442,40 € TTC.

Madame le Maire précise que l'Entreprise MATHIEU a loué une nacelle pour réaliser les travaux et qu'en venant récupérer l'engin le chauffeur a cassé le système d'ouverture de la porte du hall des sports. Elle ajoute qu'elle a pris contact avec la société de location pour la rédaction d'un constat.

12/09/2016 - Les travaux d'isolation sont terminés. Toutes les plaques ont été posées.

TRAVAUX DE D'ÉLECTRICITÉ ET DE PEINTURE

07/07/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a chargé l'Architecte Yves CAMIADE de demander des devis pour les travaux d'électricité et de peinture.

12/09/2016 - Madame le Maire présente le résultat de l'ouverture des plis, qui s'est déroulé le 8 septembre dernier à 16h00, concernant l'appel d'offres pour les travaux de peinture de la salle polyvalente. Deux devis, conformes à la demande, ont été remis :

- COULEUR RÉNOV' (Pomarez) :

12 853,28 € HT, soit 15 423,94 € TTC

- CAZAUX Peinture (Estibaux) :

10 342,90 € HT, soit 12 411,48 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis de CAZAUX Peinture pour un montant de 12 411,48 € TTC et autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

07/11/2016 - Madame le Maire avise le Conseil Municipal que Monsieur Yves CAMIADE a confirmé par téléphone à Monsieur CAZAUX qu'il a été retenu pour les travaux de peinture et qu'elle lui a adressé une lettre de confirmation. Elle ajoute que les travaux seront effectués 1^{ère} quinzaine de janvier 2017.

TRAVAUX DE REVÊTEMENT ET DE PEINTURE DU SOL

12/04/2016 - Concernant les peintures au sol pour les compétitions de sport, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à une entreprise spécialisée.

02/06/2016 - Trois devis ont été demandés pour les travaux de revêtement et de peinture du sol de la salle :

- BAUTIAA.....12 492,00 € TTC

- COLAS.....29 520,00 € TTC

- EIFFAGE.....30 894,60 € TTC

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise BAUTIAA.

12/09/2016 - Les travaux de réfection du sol présentent des difformités. Un rendez-vous doit être pris avec Monsieur ERRECART, directeur de l'Entreprise BAUTIAA, pour trouver une solution à ces malfaçons. La facture ne sera pas payée sans avoir au préalable trouvé une solution.

07/11/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré Monsieur ERRECART le 15 septembre dernier suite aux malfaçons sur le revêtement de sol. Ce dernier a reconnu qu'il y avait des malfaçons et a proposé de refaire en totalité l'aire de jeux, soit 364 m², aux frais de l'entreprise (revêtement identique à celui de la salle de Tilh) ainsi que le tracé des lignes de jeu. Cette proposition a été confirmée par un courrier en date du 18 octobre 2016.

Elle ajoute qu'un courrier de confirmation a été adressé à Monsieur ERRECART en date du 20 octobre dernier et précise que ces travaux ne pourront être faits qu'entre les mois de mai et septembre 2017 car ils nécessitent une température au sol de 12°C et une hygrométrie de 60 %.

3- SALLE LAHAOUT

26/01/2016 - Madame le Maire informe qu'un devis concernant la réfection du toit a été demandé à l'entreprise BSG.

29/03/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée que les peintures de la salle Lahaout sont terminées. Elle explique également qu'un devis pour la réfection de la toiture a été établi par l'entreprise BSG pour un montant de 25 243,20 € TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir cette offre.

07/07/2016 - Madame le Maire propose de changer les barillets afin de pouvoir fermer les portes des WC, de la cuisine et de la réserve.

4- AUTRES BÂTIMENTS

MISE EN ACCESSIBILITÉ

29/03/2016

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que deux bâtiments sont concernés par la mise en accessibilité à savoir la salle Lahaout et l'ancienne Mairie. Les dossiers ont été transmis pour instruction au service « Accessibilité » de la DDTM de Mont-de-Marsan ainsi qu'au SDIS pour passage en commission de sécurité.

CHAUFFAGE

02/06/2016

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour la période de chauffe de novembre 2015 à avril 2016, 9,06 tonnes de noyaux d'olives ont été consommées pour un montant de 2 853,72 € TTC. En comparaison, la facture de gaz de l'année 2014 s'élevait à 9 718,91€ TTC.

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA GRÊLE

07/07/2016

Madame le Maire précise qu'à la suite d'un épisode de grêle, les volets roulants de la garderie ont été endommagés ainsi que certaines vitres de la salle des sports et les systèmes de désenfumage. Elle ajoute qu'elle en a fait déclaration auprès de l'assurance. Les volets roulants ne seront pas pris en charge par celle-ci.

OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

12/09/2016

Salle Lahaout : réservée aux particuliers et aux associations pour leurs soirées à thème ainsi qu'au club d'œnologie. La clique pourra utiliser cette salle le vendredi soir selon les réservations sachant qu'elle a la possibilité d'utiliser la salle des sports, en accord avec le Basket.

Petite salle de Lahaout : reste attribuée au club des aînés. Par contre, l'utilisation de la grande salle prévue 1 fois par mois par cette association sera reportée à l'ancienne cantine.

Local clique : reste attribué seulement à la clique.

Bureaux de l'ancienne Mairie : location des bureaux à l'ADMR de Pouillon.

Ancienne Salle du Conseil Municipal : activité Bibliothèque (NAP). Depuis la rentrée de septembre 2016, cette salle est également occupée par les enseignants et les élèves une fois de temps en temps. L'ADMR occupe aussi cette salle pour des réunions du personnel. Il sera utile d'établir un planning avec l'ADMR pour l'occupation de cette salle.

Salle des sports : Basket, activités scolaires, récréation.

RAM : Location à la Communauté de Communes de Pouillon pour la crèche familiale et l'activité relais assistantes maternelles / rencontres parents enfants et nounous à partir du 15 octobre 2016.

Ancienne cantine : Basket, relais paroissial, réunion mensuelle du club des aînés, réunion enseignants/parents d'élèves, Conseil d'école, Cuma, Anciens combattants...

Une réunion d'information avec les responsables des associations va être organisée au mois d'octobre pour expliquer ce nouveau fonctionnement. Une convention d'utilisation des locaux communaux sera signée avec chaque association.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX 12/09/2016

Ancienne Mairie : nettoyage assuré par l'A.D.M.R.

Ancienne salle du Conseil Municipal : ménage assuré par Nadine CASSOU-PUYAU.

Ecoles + WC : nettoyage assuré par Anne-Marie DAMESTOY.

Accueil périscolaire : ménage assuré par Nadine LABORDE.

Salle des sports : WC et vestiaire basket + WC

Le ménage qui était assuré par Anne-Marie DAMESTOY jusqu'au 1^{er} septembre 2016, tous les jours en période scolaire, est reporté sur le poste de Nadine CASSOU-PUYAU seulement 1 fois par semaine pour les vestiaires + WC et 2 fois par semaine pour les WC de la salle de sports.

Restaurant scolaire + WC + entrée + local personnel : ménage assuré par Anne-Marie DAMESTOY.

RAM : ménage assuré par Nadine CASSOU-PUYAU.

Local clique : nettoyage par l'association.

Local club des aînés : nettoyage par l'association.

Salle Lahaout : Salle bar + cuisine + WC : ménage assuré par Nadine CASSOU-PUYAU. Etat des lieux et préparation vaisselle réalisés par Nadine CASSOU-PUYAU.

Ancienne cantine (Salle des Associations) : nettoyage assuré par les associations.

SALLE DES ASSOCIATIONS 07/07/2016

Madame le Maire propose de contacter un électricien pour installer une minuterie pour le chauffage.

Elle dresse le compte rendu de la réunion avec les Présidents des Associations pour la mise à disposition des différentes salles et tout particulièrement de la salle des associations. Une convention d'occupation des locaux communaux est en cours d'élaboration et va être très prochainement adressée à toutes les associations.

3. VOIRIE

1- VOIRIE COMMUNALE

CLASSEMENT DES CHEMINS 29/03/2016

Madame le Maire donne lecture du courrier de Me BONNET-LAFARGUE l'informant qu'une rétrocession au profit de la commune des parcelles F 334 (01a22ca), 336 (00a28ca), 337 (00a08ca) et 339 (00a08ca) aurait dû avoir lieu en 2002 lors de la vente des biens de Monsieur COURBIN car ces parcelles figuraient sur l'assiette de la route communale.

Il s'avère que ces parcelles sont bien affectées à de la voirie et sont pour l'heure toujours propriété de Monsieur COURBIN. Il convient donc d'acquérir les parcelles F 334 (01a22ca), 336 (00a28ca), 337 (00a08ca) et 339 (00a08ca) d'une surface totale de 01a66ca pour les intégrer dans la voirie communale. Les parcelles étant situées sur le chemin du Rachou, il conviendra aussi de les intégrer dans la voirie communautaire. Considérant le classement des chemins opéré depuis 2007 et l'accord de Monsieur COURBIN de céder ces parcelles pour l'euro symbolique à la Commune d'Estibeaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. décide d'acquérir de manière amiable ainsi qu'il a été convenu avec le propriétaire, moyennant le prix d'un euro symbolique, les parcelles désignées ci-dessus.
2. autorise le paiement du prix de vente d'un euro.
3. autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à recevoir par Maître Delphine BONNET-LAFARGUE, Notaire à Pomarez, ainsi que tout autre document s'y rapportant.
4. dit que les frais d'acte de ladite acquisition seront supportés par la Commune d'Estibeaux.

CURAGES DES COLLECTEURS

29/03/2016

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que les travaux de curage des collecteurs ont été effectués par l'entreprise HOLVOET. Au total, 2 120 mètres de collecteurs ont été curés.

RÉFECTION DE ROUTES

02/06/2016

Madame le Maire présente le devis demandé, à titre informatif, à l'entreprise BAUTIAA pour la réfection de la route des Pyrénées (40 m²) et du chemin du Louetz (1895 m²). Ces aménagements se chiffrent à 13 986 € TTC. Pour le moment, le Conseil Municipal ne souhaite pas réaliser ces travaux.

FOSSÉ LOTISSEMENT COMMUNAL

02/06/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur NOUGARO que la Commune nettoie le fossé situé entre les maisons d'habitation du lotissement et le terrain de Madame DUHAU.

Elle rappelle que, lors de sa séance du 8 octobre 2013, le précédent Conseil Municipal avait décidé d'entretenir ce fossé bien que situé dans le domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide d'abroger la décision du 8 octobre 2013,
- décide qu'à titre exceptionnel et pour tenir les engagements de la précédente municipalité, ce fossé sera nettoyé (reprofilage + épareuse) dans le courant du mois d'octobre,
- décide qu'à compter de ce jour, la Commune n'interviendra plus dans le domaine privé.

2- VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ

29/03/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux voies sont prévues pour les travaux d'enrobé 2016 : la route du Lac de Tastoa et la route de Cap de Yert.

De plus, contact va être pris avec la DDTM pour le curage des fossés de la route de Misson.

02/06/2016 - Monsieur Gilles LASCOSTES informe que les travaux effectués par la Communauté de Communes de Pouillon sur la route du Lac de Tastoa au niveau du carrefour avec la D947 ont été mal réalisés. Il s'est chargé de faire remonter l'information aux personnes concernées afin que les défauts puissent être corrigés.

07/07/2016 - Monsieur Gilles LASCOSTES rappelle les défauts d'enrobé sur la route du Lac de Tastoa au niveau du carrefour avec la D947. Il précise que l'entreprise BAUTIAA est venue pour stabiliser la chaussée. L'enrobé sera refait s'il ne tient pas.

3- VOIRIE DÉPARTEMENTALE

02/06/2016 - Suite à de nombreuses plaintes de riverains concernant le fauchage des RD 3, RD 107 et RD 947, le Conseil Municipal décide de rédiger un courrier à la DDTM pour les alerter au sujet des problèmes de sécurité liés au manque de visibilité sur ces routes.

4. SYDEC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

29/03/2016 - Suite à la réunion du 29 février 2016 sur le projet d'assainissement collectif, deux propositions ont été faites par le SYDEC pour le premier équipement de la commune :

- **Scénario 1** : réalisation de l'antenne du Bourg, de l'antenne impasse de la Chalosse et de la station d'épuration, soit un coût total de 755 000 € HT dont une participation communale de 35% soit 264 250 € HT.

Versement de la participation sur 15 ans : 21 500 €/an ;

Versement de la participation sur 20 ans : 17 100 €/an ;

- **Scénario 2** : réalisation du scénario 1 et antenne Lagraboche soit un coût total de 900 000 € HT dont une participation communale de 35% soit 315 000 €.

Versement de la participation sur 15 ans : 25 550 €/an ;

Versement de la participation sur 20 ans : 20 310 €/an ;

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix du scénario. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents choisit et approuve le scénario 2, décide d'opter pour un versement de la participation au SYDEC de 20 310 € HT par an sur une durée de 20 ans.

02/06/2016 - Madame le Maire indique que la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 20 décembre 2006 ainsi que leurs décrets d'application, ont imposé aux communes :

- une obligation de réaliser un zonage du territoire communal permettant de délimiter des zones d'assainissement collectif et non collectif,
- une obligation de soumettre ce zonage à l'enquête publique,
- une obligation de contrôler les systèmes d'assainissement dans les zones d'assainissement non collectif (assainissement autonome).

Madame le Maire rappelle que le Comité Syndical du SYDEC a adopté à l'unanimité dans sa séance du 12 novembre 1998 la création d'un service d'assainissement non collectif afin d'aider les collectivités à respecter leurs obligations et leur permettre d'offrir un nouveau service à leurs administrés.

La commune a déjà transféré ses compétences en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectif au SYDEC par délibération en date du 17/03/1999.

La commune a déjà réalisé son zonage d'assainissement. Par délibération du 26/08/1999, la commune a approuvé son zonage d'assainissement après enquête publique. L'ensemble de la commune est classée en zone d'assainissement non collectif. Compte tenu du souhait de la municipalité d'équiper son bourg de l'assainissement collectif, Madame le Maire propose de réviser le zonage d'assainissement et de transférer cette étude de zonage au SYDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer l'étude du zonage d'assainissement au SYDEC,
- de s'engager à soumettre à l'enquête publique ce zonage,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

07/07/2016 - Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes sont tenues de délimiter, sur le territoire communal et après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Elle rappelle à son Conseil Municipal que les études préalables à cette délimitation ont été réalisées par le bureau d'études ETEN Environnement, mandaté par le SYDEC.

Au terme de ces études préalables, le Maire propose à son Conseil de délimiter le zonage d'assainissement comme suit :

- Zone d'assainissement collectif :

La zone d'assainissement collectif comprend l'antenne du bourg, l'antenne Impasse de la Chalosse et l'antenne route de Lagraboche.

- Zone d'assainissement non collectif :

L'ensemble du territoire de la commune, excepté la zone relevant de l'assainissement collectif citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver les études préalables réalisées par le bureau d'études ETEN ENVIRONNEMENT.

2. d'arrêter le zonage d'assainissement comme suit et conformément au plan de zonage joint en annexe:

- Zone d'assainissement collectif : la zone d'assainissement collectif comprend l'antenne du bourg, l'antenne Impasse de la Chalosse et l'antenne route de Lagraboche.

- Zone d'assainissement non collectif : le reste du territoire de la commune.

3. de soumettre à l'enquête publique ce zonage d'assainissement.

4. d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

07/07/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique, concernant les dispositions du projet du zonage d'assainissement de la Commune d'Estibeaux, sera ouverte à compter du jeudi 17 novembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016, pour une durée de 31 jours.

Après l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné Monsieur FAYE, militaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur GAUZERE, géomètre expert, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie d'Estibeaux du jeudi 17 novembre 2016 au lundi 19 décembre 2016 durant ses heures d'ouverture (les lundis, mardis, jeudis, samedis de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 15h30).

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, 70 impasse de l'église 40290 ESTIBEAUX.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie :

- Le jeudi 17 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures

- Le vendredi 2 décembre 2016 de 11 heures à 14 heures

- Le lundi 19 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune d'Estibeaux n'est pas soumis à évaluation environnementale ni à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les informations relatives au projet de révision du zonage d'assainissement pourront être demandées à Madame le Maire d'Estibeaux.

ÉLECTRIFICATION

26/01/2016 - Renforcement du poste Rachou, dépose des fils.

29/03/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques vont être réalisés chemin du Rachou.

12/09/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de sécurisation du poste Pin vont être réalisés par le SYDEC pour un montant de 21 931 € dont aucune participation de la commune.

EAU

26/01/2016 - pose de compteurs d'eau : 1 au dépôt communal, 1 aux arènes et 2 au cimetière.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. SIETOM

07/11/2016 - Le SIETOM de Chalosse propose un concours pour le tri du verre à compter du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 31 mai 2017. La commune ne dispose pas encore d'un système de diffusion efficace de l'information et vu les délais très court (inscription avant le 15 novembre), le Conseil Municipal choisit de ne pas participer cette année. En revanche, si un autre concours de ce genre est organisé en 2017, la commune d'Estibaux y participera.

6. PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF

29/03/2016 - Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour tenir compte de l'accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif, il convient de recruter un agent contractuel de droit public à temps non complet (17h30) pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents.

07/07/2016 - Madame le Maire informe l'assemblée qu'Emmanuelle CORBY quittera la collectivité à l'issu de son CDD car elle a trouvé un poste à temps complet par ailleurs.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS **07/11/2016**
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à compter du 1^{er} janvier 2017, au profit des agents de la Commune d'Estibaux relevant des cadres d'emplois :

- Cadre d'emplois de catégorie B : rédacteurs territoriaux,
- Cadre d'emplois de catégorie C : adjoints techniques 2^{ème} classe et adjoints techniques 1^{ère} classe.

Pour la mise en place de l'IFSE, des groupes de fonctions, par catégorie hiérarchique, sont créés sur la base des critères professionnels suivants :

- Coordination, encadrement, pilotage et conception
- Technicité et expertise
- Sujétions particulières

Groupes de fonctions et montants maxima annuels :

Pour les agents de catégorie B		
Groupes de fonctions	Fonctions/postes/emplois	Montants annuels maxima
B1	Fonctions de : - rédacteur territorial	3 360 €
Pour les agents de catégorie C		
Groupes de fonctions	Fonctions/postes/emplois	Montants annuels maxima
C1	Fonctions de : - Adjoint technique 1 ^{ère} classe - Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 800 €

Pour les cadres d'emplois des adjoints techniques, les montants maxima annuels fixés ci-dessus seront calculés sur la base de l'indemnité d'administration et de technicité. Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Madame le Maire est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants:

- Coordination, encadrement, pilotage et conception
- Technicité et expertise
- Sujétions particulières

Ces indemnités seront versées mensuellement.

Le régime indemnitaire, pendant les congés pour raison de santé, sera versé aux agents dans les conditions suivantes :

- Maladie ordinaire : 3 mois à plein traitement et maintien intégral du régime indemnitaire, 9 mois à demi-traitement et réduction de moitié du régime indemnitaire.
- Congés d'accident de service et maladie professionnelle : plein traitement et maintien intégral du régime indemnitaire pendant toute la durée du congé.
- Congés de maternité, d'adoption et de paternité : plein traitement et maintien intégral du régime indemnitaire pendant toute la durée du congé.
- Congés longue maladie, longue durée et grave maladie : arrêt du versement du régime indemnitaire.
- Temps partiel thérapeutique : versement du régime indemnitaire au prorata du temps travaillé.

7. ADMINISTRATION

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE **29/03/2016**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie.

Elle propose les plages horaires suivantes :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi : de 9h00 à 12h00.
- Vendredi : de 9h00 à 15h30, sans interruption.

MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

29/03/2016

Au cours du dernier mandat, la commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un plan communal de sauvegarde est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va en fait coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction. Dans ce contexte, l'Association des Maires des Landes en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion plan communal de sauvegarde proposé par le CDG 40. La tarification arrêtée pour notre commune est de 600 €, conformément à l'article 8 – conditions financières de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve l'adhésion à cet avenant n°2 à la Convention d'adhésion au service Plans Communaux de Sauvegarde du CDG 40 – Mise à jour PCS et DICRIM.
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion PCS avec le Centre de Gestion pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde et du

- document d'information communal sur les risques majeurs.
- autorise Madame le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

MAINTENANCE DES ARCHIVES

29/03/2016

En 2012, la collectivité a fait l'objet d'une mission de classement et de tri de ses archives. Cette mission de maintenance, permet de mettre à jour le classement c'est-à-dire d'intégrer les documents produits par la commune depuis la dernière mission, de faire le tri nécessaire aux éliminations, de mettre à jour le répertoire des archives et de rédiger le bordereau d'élimination qui sera transmis aux archives départementales.

Cette mission de gestion des archives est absolument nécessaire à une organisation efficace du travail en mairie et à une bonne gestion de la mission de service public inhérente aux collectivités territoriales.

Madame le Maire souhaite donc proposer au Conseil Municipal d'adhérer à une convention de maintenance avec le service « Maintenance Archives » du CDG 40 dont la durée sera de trois ans. Le coût annuel de cette adhésion sera de 380 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- approuve l'adhésion à la convention du service « Maintenance Archives » du Centre de Gestion des Landes.
- autorise Madame le Maire à signer la présente convention.
- autorise Madame le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

CONVENTION ADACL

07/07/2016

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention mise en place par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable,...). Elle précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les services de l'Etat n'assureront plus ce service.

Le Conseil Municipal souhaite encore réfléchir sur cette convention.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

À TITRE GRATUIT D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL

12/09/2016

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention du Centre de Gestion des Landes pour la mise à disposition d'un travailleur social du CDG 40 au profit des personnels des collectivités.

Ce service mis gratuitement à disposition propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aides adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologique ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce service et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

À TITRE GRATUIT DU SIMEPH

POUR LA PÉRIODE 2016-2018

12/09/2016

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention du Centre de Gestion des Landes pour la mise à disposition du Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (SIMEPH) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Ce service mis gratuitement à la disposition des collectivités et établissements publics landais affiliés a pour principales missions l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents

présentant un handicap à leur poste de travail ou reconnus inaptes à leurs fonctions. Son rôle consiste à :

- Informer les collectivités sur les dispositifs statutaires de reclassement, la DOETH, les possibilités d'aménagement des postes de travail...
- Définir avec les différents acteurs, médecin, collectivité, agent, les actions à mettre en place : aides techniques, aides humaines, bilans de compétences, formation, primes...
- Assurer le montage financier des dossiers FIPHFP et leur saisine sur la plateforme e-service de la Caisse des dépôts... Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce service et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

8. DIVERS

DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

29/03/2016 - Un permis de construire a été déposé par la SCA du Hourie (LAFARGUE, Mimbaste) pour la construction d'une unité de stockage et de séchage de maïs. Le dossier a été envoyé au service instructeur de la DDTM avec un avis du Maire défavorable pour les raisons suivantes :

- Nuisances sonores jour et nuit ;
- Nuisances dues aux fumées et particules,
- Accès et route non-adaptés et dangereux à cause du manque de visibilité,
- Problème de circulation en période de récolte du maïs.
- Pas de structure prévue sur le chemin pour supporter la circulation des poids lourds.

Le dossier de demande de permis de construire a été envoyé, par le service instructeur (urbanisme) de la DDTM, pour avis :

- Au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- A l'Agence Régionale de Santé,
- Au Conseil Départemental des Landes,
- Aux services instructeurs (voirie départementale) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Après avoir entendu l'exposé des pièces du dossier, et considérant l'avis défavorable du Maire remis avec le dossier de demande de permis de construire, les inquiétudes exprimées par l'ensemble du voisinage proche de la parcelle concernée par le projet de construction d'une unité de stockage et de séchage de maïs et considérant que les demandeurs ont la possibilité d'implanter leur installation dans une autre zone, moins habitée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se prononcer contre l'implantation du projet à cet endroit.

12/04/2016 - Suite au dépôt du permis de construire 16C0002, un collectif contre ce projet s'est constitué rassemblant plusieurs habitants d'Estibaux. Un courrier destiné à Madame le Préfet des Landes a été rédigé par leur soin et remis à Madame le Maire.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de ce courrier.

COMMUNICATION

26/01/2016 - Madame le Maire fait le point sur l'avancement du site internet. La commission travaille sur la définition de la maquette et de la charte graphique. Le travail est réparti pour le contenu.

29/03/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal est en cours d'impression. De plus, le site internet de la commune est toujours en cours d'élaboration. La commune est en attente de la création du site par les services de l'ALPI.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07/11/2016 - Le site Internet est presque terminé. Il devrait être opérationnel pour début janvier 2017. Une réunion de présentation à l'ensemble du Conseil Municipal est prévue le mercredi 14 décembre prochain.

21/11/2016 - Madame le Maire informe que la Commission Communication a décidé de promouvoir la sortie du site internet par la distribution de stylos. Elle présente un devis d'un montant de 936 € TTC pour 500 pièces. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

DISTRIBUTEUR DE PAIN

26/01/2016

Madame le Maire informe l'assemblée que le distributeur de pain a été installé devant la salle polyvalente le 22 janvier dernier.

FORMATION DÉFIBRILLATEUR

29/03/2016 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la date de formation pour l'utilisation du défibrillateur est fixée au 20 juin 2016. Cette formation est destinée à un groupe de 20 personnes en sachant que le personnel communal et les associations sont prioritaires.

07/07/2016 - Le lundi 20 juin a eu lieu la première formation à l'utilisation du défibrillateur (installé à l'entrée du hall des sports). Vingt personnes (employés communaux, membres d'associations de la commune et membres du conseil municipal) y ont participé. Nous les en remercions et rappelons qu'une autre formation aura lieu en 2017.

MOTION HORS TAFTA

12/04/2016 - Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la V^e République et dans la législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;

Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune d'Estibeaux.

02/06/2016 - Suite à la décision du Conseil Municipal de dénoncer le partenariat transatlantique pour le commerce

et l'investissement (TAFTA), Madame le Maire propose d'apposer des panneaux « Commune hors TAFTA » en dessous des panneaux d'entrée d'agglomération. Le prix du panneau est de 17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix contre, 5 abstentions et 6 voix pour, décide d'acheter et d'apposer trois panneaux en dessous des panneaux d'entrée d'agglomération.

07/11/2016 - Madame le Maire explique à l'assemblée que les panneaux « Commune Hors TAFTA » peuvent être complétés avec la mention adhésive « et CETA » moyennant la somme de 5 € par autocollant. Le Conseil Municipal accepte.

PRÊT DE MATÉRIEL

12/09/2016

La mairie de Saint-Paul-lès-Dax a accepté de prêter un tapis pour protéger le sol de la salle polyvalente pour le mariage du 8 octobre prochain.

COLUMBARIUM

12/09/2016

Madame le Maire informe l'assemblée que 3 des 4 cases du columbarium sont occupées et que la 4^{ème} est déjà pré-réservée. Elle ajoute qu'il faut prévoir au budget 2017 d'agrandir ce columbarium.

CIMETIÈRE

07/11/2016

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y a quasiment plus de concession disponible dans le cimetière. Il faut d'urgence recenser les tombes abandonnées afin de lancer la procédure de récupération de ces tombes.

COURSAYRES DES ARRIGANS

07/11/2016

Madame le Maire informe l'assemblée des célébrations prévues à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Lunel et du jumelage avec un club camarguais.

Les 8, 9 et 10 septembre 2017, sont prévues des festivités sur les communes d'Estibeaux, Mouscardès, Ossages et Pouillon. Tout cela sera confirmé par courrier ainsi que la réservation de la salle Lahaout et l'utilisation des arènes.

ZÉRO PHYTO

07/11/2016 - Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en œuvre d'un programme départemental par l'Association des Maires et le Département des Landes visant l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités landaises.

Cette démarche intervient en complément d'actions menées avec les acteurs du monde agricole et a pour objectif de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Ce programme se décompose en différentes actions dont la formation des agents applicateurs, la conception et la diffusion d'outils techniques, ainsi que la mise en place d'un dispositif financier pour l'acquisition de matériels spécifiques (complémentaire aux interventions financières de l'agence de l'eau). Par ailleurs, l'agence de l'eau Adour-Garonne a récemment adopté un dispositif d'accompagnement s'adressant spécifiquement aux collectivités souhaitant mettre en place des mesures visant l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

Ainsi, Madame le Maire propose que la Commune d'Estibeaux s'engage dans la démarche d'amélioration de ses pratiques en mettant en place les actions suivantes :

- l'élaboration et mise en œuvre d'un plan communal de désherbage,
- la formation des agents communaux applicateurs de

produits phytosanitaires et chargés de l'entretien des espaces publics communaux,

- l'acquisition d'un appareil de désherbage thermique (coût prévisionnel de 600 €) et/ou d'un appareil de désherbage mécanique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 2 contre (Philippe Laborde et Stéphane Péhaut)

- d'autoriser Madame le Maire à signer la charte de désherbage des espaces communaux avec le Département, l'Association des Maires et l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- de solliciter auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'amélioration des pratiques de désherbage conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau.

21/11/2016 - Dans le cadre de leurs missions d'entretien des voiries et des espaces publics, les collectivités territoriales et les établissements publics, et plus généralement de toutes personnes de droit public du département des Landes, se doivent de prendre en compte les obligations légales et réglementaires visant à supprimer l'usage des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} Janvier 2017, compte-tenu des enjeux environnementaux, de santé publique et de prévention des risques professionnels liés à ce sujet.

C'est dans le cadre de ces obligations légales que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes souhaite proposer aux collectivités territoriales et leurs établissements publics, et plus généralement à toutes personnes morales de droit public du département des Landes, d'adhérer à une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à publier des marchés publics ou accords-cadres relatifs à l'acquisition, l'entretien et la maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « Zéro phyto » pour les besoins des membres du dit groupement.

Pris conformément à l'article O.28 du code des marchés publics, ce groupement de commandes permanent a pour objectif de répondre aux différents besoins de ses membres dans le cadre d'une démarche territoriale cohérente au vu de la technicité et de la spécificité du matériel à acquérir et des prestations y afférentes. De plus, ce groupement de commandes a vocation à s'inscrire dans la démarche mise en place depuis 2002 et conjointement entre l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental et l'Association des Maires des Landes pour l'aide à la réalisation de plans de désherbage.

Dans le cadre de cette procédure de groupement de commandes, une convention doit être conclue entre ses membres. Celle-ci doit déterminer notamment, outre l'objet et les différents partenaires du groupement :

- L'organisme qui assure le rôle de coordonnateur du groupement ;
- Les missions du coordonnateur ;
- Les rôles dévolus à chacun des membres ;
- Les modalités et critères de prise en charge financière de la part revenant à chaque personne publique.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ des acquisitions, d'entretien et de maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « Zéro phyto » et de l'autoriser à signer cette

convention ainsi que les marchés publics ou accords-cadres et leurs avenants et à en assurer leur exécution pour ce qui concerne la commune d'Estibeaux qui en découleront ;

Elle propose que le choix du ou des titulaire(s) soit effectué par la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

De plus, le Conseil Municipal sera informé des résultats de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ des acquisitions, d'entretien et de maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « Zéro phyto » ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet, jointe en annexe ;
- D'autoriser Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant ;
- D'autoriser le coordonnateur à prendre toutes mesures, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, en vue de procéder à la définition des besoins des marchés publics et accords-cadres, d'établir les dossiers de consultation des entreprises et autres pièces contractuelles, de définir et réaliser les procédures de passation de marchés publics et accords-cadres, notamment de négocier avec les candidats et répondre à leurs questions éventuelles, et de procéder aux analyses des candidatures et des offres ;
- D'autoriser la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché ;
- D'autoriser le coordonnateur à procéder aux opérations de dévolution des marchés publics et accords-cadres et notamment de notifier les rejets des offres et éventuellement de répondre aux questions des candidats rejetés ;
- D'autoriser le coordonnateur à notifier les attributions des marchés publics et accords-cadres et de signer les dits marchés publics et accords-cadres ainsi que tout acte s'y attachant ;
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés publics et accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget ;
- De régler les frais de gestion prévus par les articles 10 et 11 de la convention de groupement de commandes auprès du coordonnateur.

9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

26/01/2016 - Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport concernant la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale remis par Madame le Préfet, concernant la fusion des communautés de communes de Pouillon et du Pays d'Orthe ensemble.

Après avoir entendu le rapport, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette proposition de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, procède au vote :

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 voix émet un avis favorable au regroupement des deux communautés de communes de Pouillon et du Pays d'Orthe, émet un avis défavorable :

- Au calendrier présenté qui oblige à un travail de fusion très rapide et empêche toute réflexion ou concertation sur cette réalisation.
- A la représentativité de droit commun imposée par la loi qui réduit drastiquement le nombre de conseillers communautaires de 56 à 35 dont 20 communes avec un seul représentant titulaire.

et demande :

- Un report de l'application de la répartition de droit commun issue de la Loi concernant le nombre de représentants au Conseil Communautaire.
- Le maintien du nombre de Conseillers Communautaires siégeant actuellement au sein des deux conseils communautaires au sein du futur conseil communautaire soit 56 conseillers communautaires jusqu'au renouvellement des conseils municipaux en 2020.
- 13 voix décident d'émettre un avis défavorable au regroupement des deux Communautés de Communes de Pouillon et du Pays d'Orthe.

07/07/2016 - Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 3 juin 2016 prescrivant le périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre qui sera issu de la fusion des communautés de communes du Pays d'Orthe et de Pouillon. Le périmètre comprend les 15 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et les 9 communes adhérentes à la Communauté de Communes de Pouillon. Madame le Maire précise que le nouvel établissement public issu de la fusion relèvera de la catégorie des communautés de communes conformément aux dispositions de l'article L5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales.

Il convient que le Conseil donne son avis sur ce projet de périmètre. A défaut de délibération dans un délai de 75 jours, cet avis sera réputé favorable.

Madame le Maire fait procéder au vote à main levée pour savoir qui est favorable au projet de périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre qui sera issu de la fusion des communautés de communes du Pays d'Orthe et de Pouillon.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour 5 voix : BÉROT Danièle, LABORDE Philippe, RICOTTI Corinne, BELLOCQ Franck et MARIE Isabelle ;
 Abstention 4 voix : PÉHAUT Stéphane, CAZEAU Sébastien, SLOSTOWSKI Nelly et CHOLIÈRE Claude ;
 Contre 5 voix : LASCOSTES Gilles, LAFAYE Bertrand, MATÉO-VELEZ Alexandra, SAINT-GERMAIN Caroline et GILGUY Jean-Christophe.

07/11/2016 - Madame le Maire explique à l'Assemblée que la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Orthe et de Pouillon implique la reconstitution du conseil communautaire qui sera désormais de 35 conseillers titulaires. A ce titre la loi NOTRE, et notamment l'article L5211-6-1 du CGCT, impose une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes de la manière suivante :

COMMUNES	POPULATION 2016	DROIT COMMUN
PEYREHORADE	3 612	6
POUILLON	2 987	5
HABAS	1 487	2
LABATUT	1 435	2
SAINT LON-LES-MINES	1 180	1
MIMBASTE	1 045	1

PORT-DE-LANNE	935	1
ORTHEVIELLE	903	1
CAUNEILLE	816	1
TILH	806	1
CAGNOTTE	759	1
MISSON	743	1
PEY	698	1
ORIST	682	1
ESTIBEAUX	682	1
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	669	1
SORDE L'ABBAYE	655	1
BELUS	615	1
HASTINGUES	591	1
GAAS	502	1
OSSAGES	490	1
SAINT CRICQ-DU-GAVE	380	1
OEYREGAVE	354	1
MOUSCARDES	237	1
TOTAL	23 263	35

Ce même article L5211-6-1 du CGCT autorise aussi la détermination d'un accord local, par les conseils municipaux, à la majorité qualifiée. Cet accord local est proposé sur la base du tableau suivant :

COMMUNES	POPULATION 2016	DROIT COMMUN
PEYREHORADE	3 612	5
POUILLON	2 987	4
HABAS	1 487	2
LABATUT	1 435	2
SAINT LON-LES-MINES	1 180	2
MIMBASTE	1 045	2
PORT-DE-LANNE	935	1
ORTHEVIELLE	903	1
CAUNEILLE	816	1
TILH	806	1
CAGNOTTE	759	1
MISSON	743	1
PEY	698	1
ORIST	682	1
ESTIBEAUX	682	1
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	669	1
SORDE L'ABBAYE	655	1
BELUS	615	1
HASTINGUES	591	1
GAAS	502	1
OSSAGES	490	1
SAINT CRICQ-DU-GAVE	380	1
OEYREGAVE	354	1
MOUSCARDES	237	1
TOTAL	23 263	35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce en faveur de l'accord local avec 14 voix pour l'accord local (Danièle BÉROT, Nelly SLOSTOWSKI, Isabelle MARIE, Franck BELLOCQ, Stéphane PÉHAUT, Claude CHOLIÈRE, Gilles LASCOSTES, Sébastien CAZEAU, Corinne RICOTTI, Caroline SAINT-GERMAIN, Alain CRABOS, Jean-Christophe GILGUY, Philippe LABORDE, Bertrand LAFAYE) et une abstention (Alexandra MATEO-VELEZ).

PLUI

02/06/2016 - Intervention de Monsieur Xavier SOM chargé de la création du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur la Communauté de Communes de Pouillon et sur la Communauté de Communes du Pays d'Orthe :

- Le PLUI est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale avec deux facettes :

- Un outil réglementaire : zonage, règlement ;
- Un projet de territoire : projet d'aménagement et de développement durable.
- Le niveau de gouvernance est le Conseil Communautaire. Le territoire compte les neuf communes de la Communauté de Communes de Pouillon.
- Une collaboration Communes/Communauté de Communes va être mise en place pour l'élaboration du PLUI :
 - Conférence intercommunale des Maires,
 - Information régulière des Conseils Municipaux,
 - Organisation dans le détail, en valorisant les connaissances locales des conseillers municipaux, pour mieux s'adapter aux réalités locales.
- Des groupes de travail doivent être organisés au sein de chaque Conseil Municipal.
- Fusion des Communautés de Communes et PLUI :
 - Possibilité 1 : la nouvelle Communauté peut achever la procédure sur le périmètre initial, quel que soit le stade d'avancement du projet,
 - Possibilité 2 : la nouvelle communauté peut décider d'étendre la procédure d'élaboration du PLUI à l'ensemble du périmètre de la nouvelle communauté.
- Deux référents doivent être désignés au sein du Conseil Municipal pour siéger au Comité de Pilotage PLUI. Le Conseil Municipal décide de nommer comme référents au sein du Comité de Pilotage PLUI :
 - Madame BEROT Danièle (suppléant LASCOSTES Gilles),
 - Monsieur BELLOCQ Franck (suppléant PEHAUT Stéphane).

07/07/2016 - Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 15 décembre 2015 par laquelle le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUI couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes. Cette délibération précise les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation avec la population.

La loi ALUR du 24 mars 2014 est venue renforcer les dispositions réglementaires garantissant une bonne collaboration entre l'Intercommunalité et ses Communes membres lors de l'élaboration du PLUI.

Ainsi, selon les dispositions de l'article L.153-8 du Code de l'urbanisme, il revient désormais au Conseil Communautaire de définir ces modalités de collaboration, après qu'une Conférence Intercommunale des Maires se soit réunie pour débattre du sujet.

Madame le Maire indique à l'Assemblée que la Conférence Intercommunale rassemblant les 9 Maires s'est réunie le 17 mai 2016.

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du PLUI nécessite une gouvernance particulière, et la mise en place d'instances politiques et techniques spécifiques avec un rôle défini en amont du lancement des études. Ces instances et leurs rôles sont définis dans la Charte de gouvernance.

Cette Charte de gouvernance annexée à la présente délibération fera l'objet d'une signature par les 9 Maires suite à l'arrêt des modalités de collaboration par le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte la Charte de gouvernance du PLUI entre la Communauté de Communes de Pouillon et les Communes membres.
- Charge Madame le Maire, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

07/07/2016 - Madame le Maire rappelle que l'Assemblée a délibéré en date du 2 juin 2016 pour désigner deux référents pour siéger au Comité de Pilotage PLUI. Le Conseil Municipal a choisi 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Or, il ne fallait désigner qu'un seul suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de nommer 2 référents titulaires : Madame BEROT Danièle et Monsieur BELLOCQ Franck ;
- de nommer 1 référent suppléant : M. LABORDE Philippe ;
- que la présente délibération annule et remplace celle en date du 2 juin 2016.

07/11/2016 - Madame le Maire fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du PLUI et donne le compte-rendu des diverses réunions qui ont eu lieu à ce sujet (COPIL, réunion d'information des élus...).

BÂTIMENT BANQUE ALIMENTAIRE

26/01/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Pouillon a fait l'acquisition d'un bâtiment qui servira, en parti, à héberger la banque alimentaire. La Communauté de Communes demande aux communes adhérentes de mettre à sa disposition leurs employés municipaux afin de réaliser les travaux de rénovation en régie. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférant.

MODIFICATION DES STATUTS

07/07/2016

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon qui ont été acceptés et validés par le Conseil Communautaire en date du 13 juin 2016, et qui prévoient les modifications suivantes :

1) Ajout de deux compétences :

Dans le titre B-4 « Actions sociales d'intérêt communautaire » :

« Sont d'intérêt communautaire les actions sociales suivantes :

- Création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles Intercommunal (RAMI),
- Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) »

2) Précision dans l'exercice d'une compétence :

Dans le titre C-1 « Actions dans le domaine culturel, scolaire et sportif » :

« Création et gestion d'une bibliothèque intercommunale » est remplacée par « Création et gestion d'un réseau de bibliothèques de proximité, composé d'une tête de réseau et de plusieurs annexes permettant un maillage du territoire ». Il convient que le Conseil municipal d'Estibaux se prononce sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal d'Estibaux approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon.

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

12/09/2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a proposé de mettre à disposition de la Communauté de Communes de Pouillon les locaux de l'annexe accueil périscolaire, situé au 36 route de Larriou, pour y installer la crèche familiale, le RAMI et le LAEP.

Cette mise à disposition se fera moyennant le paiement d'une location de 400 € par mois sachant que les locaux seront utilisés 4 jours par semaine de 8h00 à 18h30.

Le prix de cette location est calculé sur les bases suivantes :

- Ménage : 1h00 par jour, soit 4h00 par semaine.
Tarif horaire charges comprises : 16,50 € de l'heure.
16,50 € x 4h00 x 4 semaines = 264 € par mois.
- Eau + électricité : 15 € par semaine, soit 60 € par mois.
- Location : 80 € par mois.

Soit un montant total de 404 € par mois, arrondi à 400 €.

Les locaux seront mis à la disposition de la Communauté de Communes dès le 15 octobre 2016 jusqu'à l'ouverture de la nouvelle crèche sur Pouillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la mise à disposition et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		524 265,00 €	440 116,57 €
011	Charges à caractère général	187 918,00 €	112 339,75 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	209 300,00 €	205 790,01 €
65	Autres charges de gestion courante	115 984,00 €	111 406,43 €
66	Charges financières	10 653,00 €	10 394,98 €
67	Charges exceptionnelles	410,00 €	185,40 €
014	Atténuations de produits		
RECETTES (montants TTC)		524 265,00 €	595 245,22 €
013	Atténuations de charges	1 000,00 €	17 141,17 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 840,00 €	16 129,88 €
73	Impôts et taxes	212 273,00 €	229 666,43 €
74	Dotations et participations	165 513,00 €	191 831,72 €
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00 €	41 828,00 €
76	Produits financiers		8,62 €
77	Produits exceptionnels		
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 639,00 €	98 639,40 €
Soit un excédent de fonctionnement de 155 128,65 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		763 165,00 €	161 869,53 €	551 009,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	36 743,00 €	7 038,28 €	9 702,00 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	662 500,00 €	122 392,10 €	540 107,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	33 922,00 €	32 439,15 €	1 200,00 €
RECETTES (montants TTC)		763 165,00 €	499 912,22 €	262 533,00
13	Subvention d'investissement	290 000,00 €	28 667,00 €	261 333,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	300 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers	8 213,00 €	7 492,43 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	48 500,00 €	48 500,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €		1 200,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	115 252,00 €	115 252,79 €	
Soit un excédent de fonctionnement de 338 042,69 €				

Le compte administratif 2015 présente un excédent global de 493 171,34 €

BUDGET PRIMITIF 2016

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
Commune	14.08 %	16.54 %	57.65 %	-
Communauté	11.14 %	3.42 %	17.46 %	13.39 %

En 2016, le taux des taxes reste inchangé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2016
DÉPENSES (montants TTC)		524 265,00 €	523 002,00 €
11	Charges à caractère général	187 918,00 €	158 757,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	209 300,00 €	228 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	115 984,00 €	120 710,00 €
66	Charges financières	10 653,00 €	14 850,00 €
67	Charges exceptionnelles	410,00 €	585,00 €
RECETTES (montants TTC)		524 265,00 €	523 002,00 €
13	Atténuations de charges	1 000,00 €	4 006,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 840,00 €	14 110,00 €
73	Impôts et taxes	212 273,00 €	221 530,00 €
74	Dotations et participations	165 513,00 €	156 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00 €	41 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 639,00 €	84 956,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2016	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		763 165,00 €	754 809,00 €	551 009,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	36 743,00 €	5 958,00 €	9 702,00 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	662 500,00 €	709 451,00 €	540 107,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	33 922,00 €	39 400,00 €	1 200,00 €
RECETTES (montants TTC)		763 165,00 €	754 809,00 €	262 533,00
13	Subvention d'investissement	290 000,00 €	312 249,00 €	261 333,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	28 512,00 €	
10	Dotations, fonds divers	8 213,00 €	4 634,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	48 500,00 €	70 172,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	115 252,00 €	338 042,00 €	

ÉTAT DE LA DETTE

	EMPRUNTS	ANNÉE DE SOLDE	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
CDG	Logements Dubecq	2023	7 698,84 €	1 356,27 €	9 055,11 €
Caisse d'Epargne	Mairie	2025	12 269,49 €	5 256,46 €	17 525,95 €
	Accueil périscolaire	2022	6 696,85 €	2 355,76 €	9 052,61 €
	Restaurant scolaire	2030	11 448,59 €	4 280,00 €	15 728,59 €
	Restaurant scolaire (TVA)	2017		1 340,00 €	1 340,00 €
TOTAL			38 133,77 €	14 588,49 €	52 702,26 €

RÉALISATIONS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (montants TTC)

ARÈNES	
Bois gradins, peinture	705,74 €
SALLE DES SPORTS	
Menuiserie, peinture	808,50 €
LOGEMENT ANCIENNE MAIRIE	
Escalier	3 177,60 €
CANTINE	
VMC, entretien cuisinière	516,34 €
SALLE LAHAOUT	
Peinture	521,42 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
Réalimentation électricité	450,00 €
Raccordement eau	661,02 €
DIVERS	
Travaux divers	65,08 €

Soit un montant total TTC de 6 905,70 €

CONTRATS DE MAINTENANCE (montants TTC)

Abonnement alarmes cantine et Mairie et location standard (ACTIVEILLE - FRANCE TELECOM)	2 806,34 €
Maintenance logiciels et informatique (ALPI)	2 263,15 €
Eglise (HEURELEC)	205,98 €
Vérification extincteurs et exutoires (SICLI)	1 430,23 €
Traitement insecticide cantine (DTN DESTRUCTION)	312,00 €
Maintenance défibrilateur (CDG)	200,00 €
Contrat entretien hottes aspirantes cantine, salle Lahaout (AVIPUR SUD-OUEST)	826,43 €
Maintenance panneau d'affichage Basket (ETS BODET)	324,20 €
Maintenance climatisation Mairie (LANDES FROID EQUIPEMENT)	456,00 €
Ramonage (Denis SIBERCHICOT)	132,00 €
Traitement termites (DETEC BOIS)	210,00 €
Machine à affranchir (NEOPOST FRANCE)	503,36 €

Soit un montant total TTC de 9 669,69 €

MATÉRIEL ROULANT (montants TTC)

Contrôle anti-pollution (EURL CONTRÔLE)	21,00 €
Entretien matériel (ADOUR MOTOCULTURE)	1 074,73 €
Entretien matériel (AGRIVISION)	1 546,76 €
Réparation véhicule C15 (Garage LAVIELLE)	207,24 €
MOREL PNEUS	340,51 €
CHRESTIA MOTOCULTURE	227,77 €
Contrôle chargeur frontal (APAVE)	72,47 €
SARL LASSERRE	11,86 €

Soit un montant total TTC de 3 502,34 €

FOURNITURES VOIRIE (montants TTC)

Panneau de signalisation (AMAC LANDES)	66,02 €
--	---------

Soit un montant total TTC de 66,02 €

VOIRIE ET RÉSEAUX (montants TTC)

Utilisation remorque (CUMA BIENVENUE)	143,70 €
Curage fossés, collecteurs (SARL HOLVOET)	2 970,00 €
Cailloux (CRABOS)	4 848,34 €

Soit un montant total TTC de 7 962,04 €

AUTRES BÂTIMENTS (montants TTC)

Carillon école/garderie	116,57 €
Déplacement éclairage public salle polyvalente (SYDEC)	963,80 €

Soit un montant total TTC de 1 080,37 €

ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS (montants TTC)

Contrat entretien chauffage (T. LAMARQUE)	331,20 €
Réparation débroussailleuse, taille-haie (SARL POMAREZ)	224,35 €
Réparation logement communal	272,33 €
Contrôle périodique machines, tracteur (APAVE)	289,87 €

Soit un montant total TTC de 1 117,75 €

LOCATION DE MATÉRIEL (montants TTC)

Location nacelle (SAS FLEXILOC)	468,24 €
---------------------------------	----------

Soit un montant total TTC de 468,24 €

ENTRETIEN TERRAINS (montant TTC)

Fleurs, terreau, engrais, produits phyto, démoussant, jardinières, travaux pelle, fournitures d'arrosage	4 093,92 €
--	------------

Soit un montant total TTC de 4 093,92 €

DIVERS (montants TTC)

Fournitures d'entretien	4 108,44 €
Fournitures de petit équipement	3 433,69 €
Organisme de formation (manipulation extincteurs)	77,50 €

Soit un montant total TTC de 7 619,63 €

ACHAT DE PETIT ÉQUIPEMENT (montants TTC)

Diverses fournitures pour bâtiments communaux	3 433,69 €
---	------------

Soit un montant total TTC de 3 433,69 €

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)

SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	41 381,00 €
SDIS des Landes (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	10 853,59 €
SYDEC + entretien éclairage public	7 518,34 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	3 000,00 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoia)	3 259,00 €
Téléalarmes (CIAS Pouillon)	1 500,00 €
Syndicat du Luy	1 948,00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	900,00 €
ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) adhésion + accès plateforme marchés publics	600,00 €
SPA	650,00 €
Centre de gestion	300,00 €
Association des Maires	400,00 €
SAFER	150,00 €
ADACL (Aide aux Collectivités Locales)	900,00 €

Soit un montant total TTC de 73 359,93 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)

Amicale Sportive	3 345,00 €
Amicale Laïque	3 000,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)	701,00 €
Société de chasse	305,00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230,00 €
Coursayres des Arrigans	80,00 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	80,00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	80,00 €
UNC des Arrigans (Union Nationale des Combattants)	80,00 €
Société de pêche	80,00 €
Association des Veuves Civiles	50,00 €
Mutilés du travail (section locale)	50,00 €
Vie Libre	46,00 €
Fondation Bergonié	30,00 €
Office de Tourisme (Pouillon)	300,00 €

Soit un montant total TTC de 11 457,00 €

RÉALISATIONS 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT

VOIRIE - RÉGULARISATION DES CHEMINS COMMUNAUX (montant TTC)

Frais de Notaire (Maître LARRAN)	247,78 €
----------------------------------	----------

ACHAT DE MATÉRIEL (montants TTC)

Equipements divers restaurant scolaire	1 676,65 €
--	------------

AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS (montants TTC)

Parking restaurant scolaire	27 620,23 €
-----------------------------	-------------

BÂTIMENTS (montants TTC)

SALLE POLYVALENTE

Démoussage toiture + étanchéité	5 768,40 €
Plaques isolation	10 500,82 €
Travaux isolation	10 859,04 €
Travaux électriques + éclairage	6 242,72 €
Travaux menuiserie	204,00 €
Réfection sol enrobé	13 374,00 €
Location nacelle	679,11 €

Soit un montant total TTC de 47 628,09 €

CONSTRUCTIONS (montants TTC)

RESTAURANT SCOLAIRE + RAMI

MARCHÉ DE TRAVAUX	457 140,86 €
--------------------------	---------------------

Lot 1 : Démolition (TLTP)	0,00 €
---------------------------	--------

Lot 2 : Gros oeuvre (RIBEIRO Michel)	140 790,53 €
--------------------------------------	--------------

Lot 3-4 : Charpente, couverture, zinguerie (SA MASSY et Fils)	59 422,36 €
---	-------------

Lot 5 : Etanchéité (SARL ADOUR ETANCHEITE)	17 517,54 €
--	-------------

Lot 6 : Menuiserie aluminium, fermeture (EURL DUFAU Vincent)	41 930,16 €
--	-------------

Lot 7 : Menuiserie bois (SARL SOGEME)	19 465,49 €
---------------------------------------	-------------

Lot 8 : Plâtrerie, isolation, faux plafond (SAS IPP PLATRIERIE)	44 940,77 €
---	-------------

Lot 9 : Carrelage, faïence (AQUISOLS)	28 883,82 €
---------------------------------------	-------------

Lot 10 : Sols souples (AQUISOLS)	7 182,48 €
----------------------------------	------------

Lot 11 : Peintures (SARL PENE)	6 935,46 €
--------------------------------	------------

Lot 12 : Cloisons isotherme (CIAA)	18 060,25 €
------------------------------------	-------------

Lot 13 : Electricité (NOUVELLE SOCIETE MORCENAISE D'ELECTRICITE)	29 338,80 €
--	-------------

Lot 14 : Plomberie, sanitaire (SIBERCHICOT Denis)	18 553,20 €
---	-------------

Lot 15 : Chauffage aérothermique, ventilation (DEC ENERGIES DAX)	24 120,00 €
--	-------------

MAÎTRISE D'OEUVRE	40 851,00 €
--------------------------	--------------------

Architecte CAMIADE LAFOURCADE	35 451,00 €
-------------------------------	-------------

SARL IPARLA	1 800,00 €
-------------	------------

SARL Jean BARIAC	3 600,00 €
------------------	------------

BUREAUX D'ÉTUDES	5 632,00 €
-------------------------	-------------------

Contrôle technique (SOCOTEC)	4 300,00 €
------------------------------	------------

Coordination SPS (VIGIS 40)	1 332,00 €
-----------------------------	------------

INSTALLATION CUISINES	66 821,53 €
------------------------------	--------------------

Contrôle technique (NIKEL KROME)	4 200,00 €
----------------------------------	------------

Coordination SPS (VIGIS 40)	62 621,53 €
-----------------------------	-------------

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES	7 824,77 €
---------------------------------	-------------------

Déplacement et modification du compteur (ENEDIS)	3 749,26 €
--	------------

Déplacement chambre froide (LANDES FROID ÉQUIPEMENT)	1 629,72 €
--	------------

Placard, patères, caisson cache tuyaux (SARL SOGEME)	1 250,40 €
--	------------

Installation gaz, alimentation jardinières, grille hotte (SIBERCHICOT Denis)	1 195,39 €
--	------------

Soit un montant total TTC de 578 270,16 €

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ (montants TTC)	
Route du Lac de Tastoia	19 355,16 €
Route de Cap de Yert	4 819,57 €

TRAVAUX DE PELLE À PNEUS (montant TTC)	
Impasse de Béhus Chemin de Labarthe Route de Misson (partiellement) Chemin de Lamudette Route de Bourdéou (partiellement)	1 612,80 €

VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS (montant TTC)	
HOLVOET et Fils - Travaux de pelle (5h30) Plaine de Mimbaste (670 m) Bordessoule (700 m) La plaine (520 m) Cabirol (230 m) Total : 2 120 m	2 730,00 €

CURAGE FOSSÉ LOTISSEMENT (montant TTC)	
HOLVOET et Fils Curage des fossés du Lotissement	240,00 €

SIVU REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2016/2017	
ECOLE D'ESTIBEAUX CM1 - CM2	43 élèves
ECOLE DE MOUSCARDES CE1 - CE2	52 élèves
ECOLE D'OSSAGES Petite Section Maternelle	23 élèves
ECOLE DE TILH Moyenne et Grande Sections Mat. - CP	75 élèves

Soit un effectif total de 193 élèves

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)	
Fournitures scolaires	3 010,00 €
Subvention projet scolaire	1 200,00 €
Noël	430,00 €
Coopérative scolaire	344,00 €

Soit un montant total TTC de 4 984,00 €

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2016 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	41 381,00 €
MOUSCARDES	14 227,00 €
OSSAGES	30 342,00 €
TILH	48 406,00 €

Soit un montant total TTC de 134 356,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	7 594,75 €
Excédent d'investissement	7 369,41 €
Résultat global de l'exercice (excédent)	14 964,16 €

BUDGET PRIMITIF 2016 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	205 750,00 €
Équilibre en section d'investissement	7 369,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Les NAP ont repris à la rentrée scolaire 2016 avec la même organisation. Elles ont lieu les lundi, mardi et vendredi après-midi, à la suite du temps de classe, de 15h30 à 16h30.

En ce début d'année scolaire, nous devons encore faire face à un arrêt maladie mais heureusement nous avons pu garder la même remplaçante.

Ces activités sont donc toujours divisées en 3 pôles :

- les **activités manuelles**, animées normalement par Nadine CASSOU-PUYAU qui sont assurées par Sandrine MAGRON,
- les **activités découverte**, animées par Nadine LABORDE,
- les **activités multisports**, animées par Christelle LABADIE.

À l'intérieur de ces 3 pôles, les activités changent à chaque retour de vacances.

Pour les activités manuelles, les enfants ont eu une initiation au langage des signes, ils ont appris à signer leur prénom. Ensuite, ils ont fabriqué des mangeoires à oiseaux.

Pour Noël, ils ont fabriqué des photophores, des décorations pour les vitres, des boules de Noël en laine et des bonhommes de neige avec des chaussettes.

En ce moment, création de d'objets décoratifs avec des bouchons. Voici quelques photos de leurs réalisations.

Pour les activités découverte, découverte de métiers :

En premier, l'agriculture : reconnaître les différentes céréales, ce que l'on fait avec ; découvrir les différentes machines agricoles, anciennes et actuelles.

Puis l'architecture : Que fait un architecte ? Réaliser un plan de maison. Fabrication d'une maquette miniature d'une maison en carton.

Pour les activités multisports, les enfants ont pratiqué le Basket, le Badminton, le Hockey, le Hand-ball et le Football.



CULTURE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES "AU FIL DES MOTS"

Maison du Temps Libre - 40350 POUILLON
Tél. : 05 58 98 34 75

Mail : aufildesmots.cdcp@orange.fr

Responsable du Réseau : Isabelle RUIZ

Bibliothèque de Pouillon - 12 impasse du Temps Libre

Horaires : Lundi, mardi, vendredi : 16h30 - 18h

Mercredi : 14h00 - 18h00 / Samedi : 10h00 - 12h00

Bibliothèque de Gaàs - 15 Route de Pouillon

Horaires : Mardi, vendredi : 16h00 - 18h00

Bibliothèque de Habas - 56 Place de l'Eglise

Horaires : Mercredi : 17h00 - 18h30 / Samedi : 10h00 - 12h00

Bibliothèque de Tilh - 57 Avenue de la Poste

Horaires : Lundi 16h00 - 18h00 / Samedi : 10h00 - 12h00

LUDOTHÈQUE

12 allée du Temps Libre - 40350 POUILLON
Tél. : 05 58 98 36 38

Mail : ludothequepouillon.cdcp@gmail.com

Animatrice : Edith

La ludothèque propose une sélection de 1000 jeux et jouets variés permettant de répondre aux besoins de découverte des enfants, adolescents et adultes par le prêt de jeux ou en jouant sur place. Chaque famille peut emprunter un jeu pour une durée de 15 jours en payant une cotisation annuelle.

Horaires : Lundi, mardi et vendredi : 16h30 - 18h00

Mercredi : 14h00 - 18h00 / Samedi : 10h00 - 12h00

ATELIER MULTISERVICES INFORMATIQUE (AMI)

60 Allée du Marais - 40290 MISSON
Tél. 05 58 90 54 20

Mail : amipouillon@orange.fr

Animatrice : Carole

L'AMI est ouvert aux habitants du canton de Pouillon.

Son rôle est d'initier ses adhérents, bien souvent des personnes débutantes, à la découverte de l'informatique :

- découverte de l'ordinateur,
- maîtrise des logiciels bureautiques (Word/Excel/PowerPoint),
- consultation de sites internet et de la messagerie,
- transfert et gestion de photos numériques.

La Communauté de Communes met GRATUITEMENT ces outils informatiques à la disposition des demandeurs d'emploi afin de leur permettre d'accéder au site "Pôle Emploi", de consulter leur messagerie et de rédiger leur CV.

ACTIONS SOCIALES

ADMR

Services pour seniors et personnes en situation de handicap (ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage), garde d'enfants à domicile.

ADMR CANTON DE POUILLON
29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX
Tél. : 05 58 98 39 08
Mail : pouillon@fed40.admr.org

Responsable : Madame LAFARGUE

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

APA, aides ménagères, auxiliaires de vie, gardes de jour...

CIAS (Communauté de Communes de Pouillon)
60, allée du Marais - 40290 MISSON
Tél. : 05 58 98 89 10 - Fax : 05 58 98 53 77

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Ce service est uniquement utilisé à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour le repas offert aux personnes âgées de 65 ans et plus et les colis remis aux personnes malades de plus de 70 ans qui ne peuvent pas se déplacer pour le repas.

TÉLÉALARME

Ce service est géré par le CIAS (Communauté de Communes).

L'abonnement est de 120 €/an.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la somme de 60 € par bénéficiaire de ce service sur la commune.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

PORTAGE DES REPAS

Ce service permet à des personnes de plus de 60 ans ou sortant d'une hospitalisation de bénéficier de repas à domicile. Pour améliorer la qualité de ce service, les repas sont désormais livrés en liaison froide, du lundi au samedi, avec possibilité de se faire livrer deux repas les veilles de dimanche et jours fériés.

Les repas sont confectionnés par la Maison de Retraite de Pouillon et sont ensuite distribués par les agents de la Communauté de Communes.

Le coût pour les usagers est de 6,70 € par repas depuis 2010.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de contacter le service administratif de la Communauté de Communes pour s'inscrire, suspendre ou arrêter le portage.

Tél. 05 58 98 22 98

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORTS A LA DEMANDE

Deux entreprises de taxis ambulances assurent le transport à la demande :

- Les taxis **PHILIPPE** - Tél. 05 58 98 20 74
- Les taxis **DAILLENQ Robert** - Tél. 05 58 98 08 23

Règlement intérieur concernant l'utilisation des taxis :

Les bénéficiaires sont les personnes du territoire de plus de 65 ans, celles souffrant de handicap reconnu ou étant dans l'impossibilité temporaire de circuler (présentation d'un certificat médical). Le motif du déplacement doit être médical, paramédical ou visite à des parents ou amis en établissement (hospitalier ou EHPAD). Les déplacements pris en compte doivent être effectués soit sur le terrain communautaire, soit dans les communes suivantes : Dax, Orthez, Pomarez, Amou, Saint-Paul-lès-Dax, Peyrehorade, Salies-de-Béarn.

Avant toute première demande auprès d'un taxi, veuillez vous inscrire par téléphone au Siège Social de la Communauté de Communes : **05 58 98 22 98**.

Tarif Aller/Retour :

- pour les trajets intra-communautaire : 5 €
- pour les trajets hors périmètre communautaire : 15 €

CRÈCHE

Service géré par la Communauté de Communes de Pouillon.

CRÈCHE COLLECTIVE "LES BIBOUS"

41 Boulevard des Sports - 40350 POUILLON

Tél. 05 58 98 29 80

Mail : multiaccueil.pouillon@wanadoo.fr

Accueil des enfants, régulier ou occasionnel, de 0 à 4 ans.

Capacité d'accueil : 25 enfants simultanément.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

CRÈCHE FAMILIALE

Afin d'offrir un service public de garde d'enfants sur tout son territoire, la Communauté de Communes de Pouillon a élargi sa compétence en créant en 2015 une Crèche Familiale sur le secteur des Arrigans.

Trois assistantes maternelles agréées ont été recrutées sur **Estibeaux** et Ossages. Elles accueillent les enfants à leur domicile, avec l'aide technique et psychologique de la Directrice de la crèche. Des regroupements sont prévus chaque semaine, animés par la Directrice (puéricultrice) ou par une éducatrice de jeunes enfants, dans un local mis à leur disposition par la commune d'Estibeaux (RAMI).

Les contrats avec les parents sont gérés par la Directrice de la crèche, dans les mêmes conditions que la crèche collective.

**Pour tout renseignement,
merci de contacter Madame Chloé CROZE,
Directrice de la crèche, au 05 58 98 29 80.
Mail : ccroze@orth-arrians.fr**

RAMI (Relais Assistantes Maternelles Intercommunal)

36, route de Larriou - 40290 ESTIBEAUX

Tél. 05 58 97 08 11

Mail : ram.cdcp@orange.fr

Le RAMI est un lieu d'information, d'animation et de professionnalisation des assistantes maternelles et des gardes à domicile.

Son objectif : contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil des jeunes enfants à domicile.

Le RAMI est un service GRATUIT, NEUTRE et NON OBLIGATOIRE.

Pour les enfants de 0 à 3 ans, le RAMI est un lieu adapté favorisant les rencontres avec d'autres adultes et d'autres enfants, qui leur permet de se familiariser à la vie collective grâce aux ateliers d'animation. C'est un espace de partage, d'expression et de découverte avec leur assistante maternelle ou leur garde à domicile.

Pour les assistantes maternelles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de Pouillon et les gardes à domicile exerçant leur profession sur ce territoire, le RAMI propose une information générale sur leurs droits et leurs devoirs en tant que salariées, de la documentation, des actions de professionnalisation, des rencontres avec d'autres professionnels.

Pour les parents et les futurs parents, le RAMI propose une information générale sur les droits et les devoirs en tant qu'employeurs, des informations sur les différents modes de garde existants sur le territoire et un soutien dans la fonction d'employeur.

Horaires :

2 ateliers pour les enfants, les assistantes maternelles et les gardes à domicile :

Mercredi : 9h00-10h15 / 10h45-12h00

Permanences téléphonique et physique (sur rendez-vous) pour les parents, futurs parents, les assistantes maternelles et les gardes à domicile :

Mercredi : 13h00-17h15 / Jeudi : 13h30-17h45



LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents)

36, route de Larriou - 40290 ESTIBEAUX

Tél. 05 58 97 08 11

Mail : ram.cdcp@orange.fr

Le LAEP est un espace où les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou grand(s) parent(s), peuvent vivre ensemble un moment de jeu, de partage en présence de deux professionnelles de la petite enfance. Ce service est gratuit et anonyme.

Pour les enfants, c'est un lieu de socialisation où ils découvrent la vie collective, partagent, jouent...

Pour les parents, grands-parents ou futurs parents, c'est un lieu d'échange et de dialogue. Une pause dans le quotidien pour exprimer son vécu, ses expériences avec d'autres parents.

Horaires : Lundi : 14h30 - 17h00 (au RAMI à Estibeaux)

ACCUEIL DE LOISIRS

12 allée du Temps Libre - 40350 Pouillon

Tél. : 05 58 98 38 39

(du mardi au vendredi, de 9h00 à 17h00)

Fax : 05 58 98 36 37

Mail : centredeloisirs@orth-arraigans.fr

Facebook : centre de loisirs - fé ton sac

Blog : <http://loisirscomcompouillon.over-blog.com/>

Compétence sociale de la Communauté, le Centre de Loisirs accueille les enfants scolarisés de 2 ans et demi à 16 ans vivant sur le périmètre communautaire.

Il est ouvert toute l'année du mardi au vendredi de 9h00 à 17h00, le mercredi de 7h30 à 19h00, excepté pour la période des vacances de Noël.

Capacité d'accueil :

- 70 enfants les mercredis,
- environ 70 pendant les périodes de vacances scolaires,
- 170 durant les vacances d'été.

Le responsable des services à la population organise le fonctionnement de la structure et dirige l'équipe pédagogique composée de 4 animateurs permanents à l'année, d'animateurs occasionnels et de stagiaires. Il veille à ce que les projets pédagogiques et éducatifs, ligne de conduite du centre, soient respectés.

L'accueil du mercredi se fait sur Pouillon pour les enfants scolarisés à Pouillon, et sur Tilh pour les enfants fréquentant le regroupement scolaire des Arrigans. Un ramassage a lieu le midi seulement, après la classe, sauf pour les enfants de Pouillon qui se rendent directement sur le site.

Les documents nécessaires aux inscriptions sont disponibles sur le site internet communautaire www.ccpouillon.fr

PROGRAMME 2017

L'Accueil de Loisirs de la communauté de communes de Pouillon renouvelle son offre en matière de séjours de vacances de jeunes âgés de 11 à 15 ans.

Une grande nouveauté pour cette année au catalogue des séjours de jeunes ; un séjour itinérant à destination de Vulcania dans le Puy de Dôme via la Dordogne avec une visite des grottes de Lascaux dernière génération. L'hébergement se fera en auberge de jeunesse ou en gîte. Une randonnée en montagne permettra aux jeunes de dormir dans un refuge d'altitude pendant une nuit. D'autres surprises attendent les jeunes puisqu'une randonnée en pédalorail, une sortie dans une base aquatique, une animation nocturne dans un labyrinthe géant seront aussi proposées. Des visites culturelles sont aussi au programme. **Ce séjour se déroulera du 17 au 23 juillet 2017.**

Du 31 juillet au 6 août 2017, les jeunes auront la chance de pouvoir participer à un séjour de 7 jours créé en 2015. A destination de Rochefort, la Rochelle puis Poitiers, ce séjour comprendra une randonnée en kayak de mer entre Rochefort et l'île d'Aix, une mini croisière sur deux voiliers de 9 et 10 mètres avec une nuit dans le bateau ; Ils passeront ensuite une journée complète au Futuroscope. Le voyage se fera en minibus et l'hébergement est prévu en auberge de jeunesse et à l'hôtel. Ces séjours sont commercialisés à des tarifs très préférentiels en partenariat avec les Francas des Landes et seront encadrés par le personnel du centre de loisirs.

Le collège : Tous les jeudis de 13h à 14h, les animateurs du centre de loisirs réalisent une animation au profit des jeunes du collège Rosa Park.

Ski : Le centre a organisé un séjour ski en partenariat avec les Francas des Landes. Cette année, 12 enfants de 8 à 14 ans ont pu profiter des pistes ensoleillées de Saint-Lary dans les Hautes Pyrénées.

Le centre a ouvert deux pages facebook intitulées « **centre de loisirs** » et « **fé ton sac** » ; la seconde est dédiée aux séjours de vacances. Vous y retrouverez toute l'actualité de la structure, les thèmes des vacances et diverses informations. N'hésitez pas à nous rejoindre et à nous faire part de vos commentaires. D'autres séjours sont accessibles aux plus jeunes âgés de 4 à 11 ans.

**Cet été, l'accueil de loisirs fermera ses portes
du 11 août au soir au 20 août au matin.**

**Contrairement aux autres années,
il sera donc possible d'y inscrire les enfants
jusqu'au vendredi 1^{er} septembre.**

pays d'**ORTHE**
et **ARRIGANS**

INFORMATIONS DIVERSES

CARTES D'IDENTITÉ

A compter du 15 mars 2017, la Mairie d'Estibeaux ne délivrera plus les cartes d'identité.

Ce document étant désormais **biométrique**, un relevé d'empreintes digitales est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte d'identité.

Il convient donc de s'adresser dans l'une des Mairies équipées d'une station de recueil d'empreintes digitales, dont les plus proches sont :

DAX

Rue Saint Pierre
40100 DAX
Tél. 05 58 56 80 00

HAGETMAU

17 Rue Vactor Hugo
Allée de Turré
40700 HAGETMAU
Tél. 05 58 05 77 77

MUGRON

Place Chantilly
40250 MUGRON
Tél. 05 58 97 71 26

PEYREHORADE

14 Rue Alsace Lorraine
40300 PEYREHORADE
Tél. 05 58 63 60 20

SAINT-PAUL-LÈS-DAX

111 Avenue du Maréchal Foch
BP 50
40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX Cedex
Tél. 05 58 91 20 20

TARIF DES LOCATIONS

SALLE LAHAOUT

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
- sans cuisine 100 €
- avec cuisine et chaises 250 €

Personne de la commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 70 €

Association adhérente à l'association Lahaout.....gratuit

Association communale
non adhérente à l'association Lahaout,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 70 €

Association hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 70 €

Association communale et hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
sans cuisine gratuit

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2,50 €

SALLE POLYVALENTE

Personne de la Commune 100 €

Personne extérieure à la Commune 200 €

VAISSELLE

Personne de la commune..... gratuit

Personne extérieure à la commune,
par tranche de 100 couverts 22,90 €

La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquementgratuit

Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € l'unité).

**Toute location doit être payée à la réservation.
Un chèque de caution d'un montant de 200 €
ainsi qu'une attestation d'assurance
seront demandés.**

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée chaque **JEUDI** par le :

SIETOM DE CHALOSSE

815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE

Tél. : 05 58 98 57 57

Nous vous rappelons que les conteneurs du tri sélectif situés Route du Bergeras sont destinés à recevoir **exclusivement** les ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent être amenés à la déchetterie.

Les personnes ne pouvant pas effectuer le transport de leurs gros encombrants jusqu'à la déchetterie doivent en aviser la Mairie. Ce service sera assuré une fois par mois par les employés communaux.

⇒ déchetterie de Pomarez

(Chemin du Yout)

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30

Vendredi : 13h30-17h

Tél. : 05 58 98 46 10

⇒ déchetterie de Pouillon

(Route de Misson)

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

9h-12h30 / 13h30-17h

Tél. : 05 58 98 24 30



Commune d'Estibeaux

Bilan 2016

Fiche d'identité SIETOM

Population : 77 171

Nombre de points tri : 1 pour 358 hab

Nombre de conteneurs OM : 1 pour 14 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 701

Nombre de points tri : 1 pour 701 hab

Nombre de conteneurs verres isolés : 0

Nombre de conteneurs OM : 1 pour 22 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 109 tonnes

Ratio SIETOM en kg/hab : 209

Ratio national en kg/hab : 269

Tonnage commune : 147

(ratio SIETOM x population commune)

Jour(s) de collecte : **Jeudi**

depuis le 21 septembre 2015

Le compostage individuel

2 composteur(s) distribué(s) en 2016

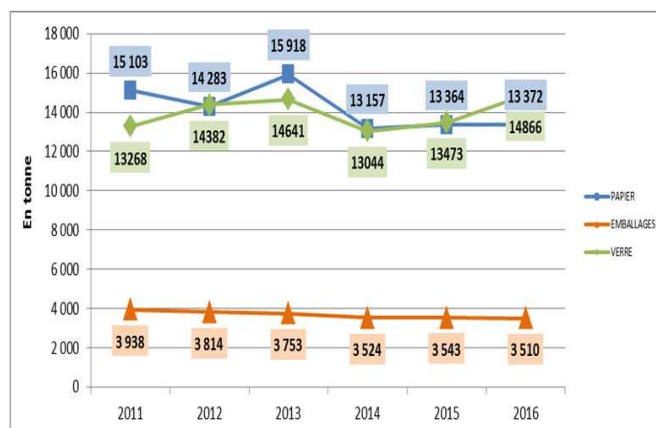
71 foyers équipés soit 24 % de la commune

La collecte sélective

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	
P	1 900 862	25,7	5 535	19,1	☹
E	506 640	6,8	2 361	5,0	☹
V	2 098 264	27,6	8 184	21,2	☹

P= Papier E= Emballages V= Verre



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

BASKET ARRIGANS

BILAN SPORTIF SAISON 2015/2016

U9 BA/HABAS 1 (Gilles)

Equipe totalement reconduite et renforcée de 3 nouveaux joueurs 2^{ème} année. Forts de leur titre en série C l'an passé, je souhaitais jouer cette saison un niveau au-dessus. Appliqués en match et à l'écoute de l'enseignement apporté par Christelle, ils ne perdront que 2 rencontres pendant la 1^{ère} phase. Ce qui nous amena non pas en série B, mais en série A ! Nouveau challenge et nouvelle motivation. Mes joueurs de l'an passé ayant goûté aux phases finales, ils en redemandaient, et moi aussi bien sûr. Toujours le même discours sur l'application, l'écoute de Christelle, et fort d'un entraînement supplémentaire avec moi, ils ne perdront qu'un seul match en 2^{ème} phase et se qualifient donc en quart de finale série A. Ce match a été joué et gagné à domicile contre la JUMP avec toujours le même état d'esprit collectif. La demi-finale se jouait à Labenne (bête noire du championnat). Une motivation exceptionnelle pour ce groupe à qui j'ai fait prendre conscience, sur le moment, qu'on pouvait faire de belles choses mais en jouant collectif. Chose faite, on inflige un 12-0 d'entrée. Puis un relâchement, dû à un arbitrage peu neutre et une excitation particulière sur les gradins qui les feront passer à côté du match sur la fin. Match perdu. Toutefois, Labenne sera sacré champion 15 jours plus tard. Pas de regrets. Un grand bravo à tous ces joueurs mais aussi à leurs parents (toujours fidèles et disponibles). Sans oublier Christelle à cette très belle saison. A suivre.

HABAS/BA 2 (Aurélien et Lucie)

Première saison de basket pour ces 14 pitchouns qui ont à peine 6-7 ans. Les débuts ont été un peu difficiles pour ces petits qui n'avaient jamais joué au basket, mais le premier match gagné est enfin arrivé au mois de Novembre... Les victoires se sont alors enchaînées et nos petits jeunes ont réussi à se qualifier pour les phases finales. Il faut dire que la mise en jeu de repas au Mac Do et de crêpes au Nutella pour le goûter ont encore plus motivé nos petits pour accrocher des victoires ! Un grand remerciement à Christelle qui fait un très gros travail avec ces jeunes, qui ont énormément progressé en quelques mois. A l'année prochaine...

U11M (Angélique et Christelle)

1^{ère} phase : 2 victoires et 2 défaites. 2^{ème} phase : 3 défaites en 3 matchs et la blessure de Rémi absent pendant 3 mois. A compter de janvier, engagés dans la catégorie des débutants : 9 victoires et 1 défaite. A noter en janvier, le retour de Rémi mais 2 arrêts : Théotim et Kylian. Nous sommes qualifiés pour les quarts de finale des débutants à domicile ; nous recevons JUMP : défaite de 1 point.

Nous avons pourtant gagné les 2 rencontres de poule... La pression des phases finales ! Ensuite, nous jouons le plateau des perdants à domicile. En demi-finale, contre Cauna-Souprosse : Victoire de 10 points. Mais patienter 2 matchs nous a été fatal et malheureusement nous nous inclinons en finale contre une jolie

équipe de BOCS. Enfin, nous clôturons notre saison par le tournoi organisé chaque année par Basket Arrigans. Nous rencontrons 2 équipes engagées en confirmé (Espoir Chalosse et Elan Chalossais) et 2 autres équipes (Cauneille et ADB). Nous avons bien rigolé et passé un bon moment. Tous les enfants sont repartis avec une médaille mais pas sûr que nous ayons gagné un match... Les points n'étant pas comptés. Félicitations à Basket Arrigans pour leur super organisation. La saison n'a pas été facile sur le plan effectif : les matchs souvent joués à 6. Nous remercions Fabien de nous avoir 'prêtés' tout au long de la saison 2 mini poussins, Oïhan et Maho. Une super ambiance a régné tout au long de la saison malgré quelques remontées de bretelles à certains matchs ou entraînements... Ceux sont de supers garçons et nous souhaitons bonne chance à Rémi, Yann et Renaud qui montent en benjamins. Merci aux parents et aux enfants pour les bouquets offerts lors du repas de fin de saison.

U11F - BA/HABAS/MCB 1 (Jacques)

1^{ère} phase : bilan de 7 victoires pour 1 défaite, ce qui nous vaut le droit de disputer la phase de janvier avec les confirmées. Très bonne phase aller avec 3 victoires pour 1 défaite. Phase retour plus difficile avec 3 défaites pour 1 seule victoire. Bilan : 4 défaites - 4 victoires, une 3^{ème} place au classement et un quart de finale à jouer chez le second de l'autre poule (ABN), équipe que nous avions gagné en phase de brassage : défaite logique de 11 points. Nous partons jouer le tournoi final des perdantes à Roquefort, victoire en demi-finale contre TBC puis finale contre le club organisateur, Roquefort. Très belle ambiance avec musique et présentation des joueuses comme à Basket-Landes, victoire de 3 points qui nous positionne en 5^{ème} place départemental.

Bonne présence des filles aux entraînements, bonne progression générale des filles sur les fondamentaux individuels, même si l'écart entre les débutantes et les autres était assez important d'où la difficulté de contenter tout le monde aux entraînements. Un grand merci aux parents, surtout les mamans, très assidues pour les déplacements de leurs enfants et un grand merci à notre mascotte (papy Jacky) qui n'a manqué aucun match de la saison. Si je devais donner un mot pour résumer cette saison en CTC avec les poussines, cela serait RÉUSSITE, car pas évident de créer un esprit d'équipe avec des gamines de 10-11 ans qui ne se connaissent pas, qui viennent de 7 villages différents et qui n'ont jamais joué ensemble. Mais au fil de la saison, elles ont appris à se connaître et à créer des affinités entre elles, jusque dans les vestiaires d'après match et souvent en chantant. Bonne saison, il faut continuer les filles ! Vive la CTC.

U11F - BA/HABAS/MCB 2 (Laure et Mathilde)

Saison difficile pour nos débutantes qui ne trouvent pas souvent la victoire... Seulement 3 joueuses sont passées par mini poussins avant d'arriver en poussines, pour tout le reste du groupe c'est la 1^{ère} année de basket, ce qui peut expliquer les défaites. Le groupe est quand même en progression en fin de saison mais ça ne suffit pas encore pour arracher les victoires ! Ça ira mieux l'année prochaine ! Merci également aux filles de la 1 qui sont venues nous aider sur certaines rencontres.



U13F - HABAS/BA/MCB 1 (Magalie)

Cette saison a été marquée par beaucoup de victoires et une seule défaite en finale. C'est dommage mais à part ça excellente saison avec un groupe de filles très sympa et des parents supers. Je vous dis à l'année prochaine !

BA/HABAS/MCB 2 (Lionel)

J'ai pris l'équipe après la première journée donc je ne connaissais pas le niveau de l'équipe. Pour résumer la saison, je dirai que je suis content d'avoir coaché à nouveau et je tiens à remercier les parents d'être venus encourager les petites et de les avoir accompagnées lors des déplacements. Même si ce n'est pas toujours facile avec les parents, j'ai pris plaisir quand même et j'ai fait ce que j'ai pu avec cette équipe-là. Elle ont fini vice championnes de leur série en ne jouant qu'à 4 joueuses ! Donc félicitations aux filles même s'il reste beaucoup de travail à faire.

U13M (Quentin et Rémy)

Avec un effectif de 12 benjamins, nous avons commencé la 1^{ère} phase dans une poule de niveau supérieur. Pour la 2^{ème} phase, nous étions dans une poule homogène mais le manque de motivation lors de certains match nous a empêché de nous qualifier en série B. Nous nous sommes donc retrouvés en série C où toutes les équipes avaient le même niveau et dans laquelle nous avons fini 2^{ème} derrière MCB.

U15M - BA/MCB 1 (Aurélien et Benoît)

Début de saison compliqué mais ils ont quand même progressé durant toute la saison, avec deux très bons matchs pour finir, contre Dax et Coteaux du Luy qui se termine malheureusement par une défaite !

U15M - BA/MCB 2 (Christelle et Christian)

Difficile 1^{ère} partie de saison, avec des résultats en dents de scie. Merci à Guillaume qui les a coachés jusqu'en décembre. Dès la 3^{ème} phase en janvier, les garçons ont pratiqué un basket bien agréable. Puis beaucoup d'absences aux entraînements donc difficile de travailler le collectif. Ils atteindront malgré tout les demi-finales de leur série et s'inclineront à TBC (seule défaite de l'année 2016).

U15F - BA/HABAS/MCB (Hervé et Baptiste)

Très bonne saison dans l'ensemble. Les filles se sont qualifiées en région où elles ont fini 3^{ème} de leur poule derrière Artix et ADB. Elles n'accèdent donc pas aux demi-finales région mais terminent à la 6^{ème} place de ce championnat de ligue Aquitaine. Elles ont fait également un très beau parcours en coupe Ghroum puisqu'elles s'inclinent aux portes de la finale face à leur bête noire, ADB.

U17F HABAS/BA/MCB (Clara)

Bon début de saison avec un groupe composé de filles qui jouent ensemble depuis petites. Deuxième phase plus chaotique, avec des blessures, des absences, et des problèmes d'application des systèmes lors des matchs et plus particulièrement lors des phases finales.

SENIORS Garçons

L'équipe 1 réalise une bonne saison. L'objectif du maintien au niveau Régional 2 a été atteint. Ils réalisent également un excellent parcours en coupe des Landes puisqu'ils

atteignent pour la première fois les demi-finales qui se sont disputées devant un très nombreux public dans les mythiques arènes de Pomarez.



Les séniors garçons 2 de Jeff, en championnat départemental assurent le maintien. Une équipe composée de jeunes éléments qui a connu de nombreuses blessures.

L'équipe de séniors garçons 3 de Frédo, avec un effectif amoindri, accomplit une saison honorable.

SENIORS filles

HABAS/BA 2 : Alors, si nous devons résumer en quelques mots, nous dirions tout simplement que le début de saison était très difficile avec seulement une victoire en 1^{ère} phase. Mais il ne faut pas oublier que c'était une équipe en construction (que ce soit côté joueuses ou coaches). Les filles n'ont pas baissé les bras et se sont accrochées. La 2^{ème} phase en est la preuve puisque nous comptons 4 victoires et lorsque nous perdons, ce sont souvent des matches assez serrés, hormis contre Campagne et Saint-Médard. Il faut rappeler aussi que du fait d'un manque d'effectif, certaines filles ont doublé très souvent (équipe 1 et 2). Merci à elles ! Nous voulions remercier les filles, qui, malgré les défaites et les blessures, ont toujours donné le meilleur et ce dans la bonne humeur ! Merci aussi aux cadettes qui nous ont été d'une GRANDE aide et qui ont répondu présentes à chaque fois que nous leur demandions.

Pour conclure, nous dirions que cette saison est pleine de regrets car, au vu de l'évolution de cette équipe, nous sommes certaines que le maintien aurait pu être possible.

BA 1/HABAS :

Coachées par Franck au 1^{er} niveau département, les filles finissent le championnat dans le peloton du milieu de tableau. Des résultats irréguliers mais une excellente entente dans le groupe.

ARBITRES CLUBS DIPLÔMES

Agathe BORDES, Manon SIBERCHICOT, Dorian LAMARQUE et Enzo ROYER.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

AMICALE LAÏQUE

En 2016, l'Amicale a proposé 3 repas : 2 soirées paëlla et la traditionnelle fête du lac.

Malgré le beau temps et la bonne ambiance, nous constatons une petite baisse de fréquentation, ce qui engendre une baisse des recettes pour l'association. Nous réfléchissons à d'autres formules et nous sommes ouverts à vos suggestions. Il est important de maintenir ces moments de convivialité qui sont pour nous une manne financière indispensable nous permettant de réparer, d'acheter des instruments et des tenues pour nos 50 cliquards.

Au mois de Juin, nous étions 60 amicalistes à profiter d'une très belle journée à la Rhune, clôturée comme il se doit par quelques grillades. Beau temps, bonne humeur, bon repas, bref, un bon moment de l'avis de tous.

Cette année 2016 fut pour la Clique une année riche et intense avec l'arrivée de nouveaux contrats (cavalcade d'Hagetmau, repas de Castel-Sarrazin, Trail à Hinx...). Notre formation musicale est de plus en plus sollicitée, ce qui nous a contraint à refuser des nouvelles demandes de Comités. 2017 s'annonce très bien pour la Clique !



2 temps forts à souligner en 2016 :

- L'ouverture du concert de Nadau lors des fêtes patronales. Un grand merci au Comité des Fêtes qui a eu l'idée de mettre en avant notre groupe !

- Le Mariage de Cindy et Aurélien. C'est toujours un moment de plaisir et d'émotions que de participer et vivre le mariage d'un cliquard.

Notre école de musique compte 7 apprentis musiciens, tous très motivés. Au clairon : Louis POSSACOS, Timitri DUFAU, Robin MIREMONT et Diégo PINHO-FERREIRA ; Aux percussions : Chloé MATÉO-VÉLEZ et Nicolas DUFAU ; Et enfin, au tambour : Nicolas DUCASSE.

Pour apprendre les morceaux, nous nous retrouvons le samedi à 18h, après nos activités sportives : basket, rugby, tennis...

Nous terminerons en remerciant toute l'équipe municipale ainsi que toutes les personnes qui nous soutiennent tout au long de l'année, que ce soit financièrement mais aussi moralement. Par la même occasion, nous remercions tous les membres du bureau qui s'impliquent et qui font vivre cette belle association.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager de très bons moments ensemble.

Musicalement vôtres,

Les co-présidents :
Sonia LABADIE
et Christophe NARP



COMITÉ DES FÊTES

L'année débute comme toujours avec l'Assemblée Générale suivie du repas de remerciement pour les bénévoles au mois de février.

Le 7 mai, la Mayade : Les jeunes des Classes 2017 et 2018 ont décoré et planté le Mai devant la salle Lahaout. C'est avec convivialité et dans la bonne humeur que le passage de relais entre les 2 Classes s'est effectué. Nous avons terminé cette journée dans la tradition et l'esprit "Sud-ouest" avec la Course Landaise et le repas.

Dans le cadre des 10 ans du Comité, un marathon de 6 jours de festivités nous attendait :

Le mercredi, malgré la fraîcheur nocturne, nombreux sont venus apprécier les histoires et les chansons de Nadau. La nuit fut courte mais cela n'a pas empêché les plus courageux de venir au petit-déjeuner, servi cette année le jeudi matin, et sont restés jusqu'à l'apéritif pour la remise des clefs à la Classe, très en verve cette année.

Le vendredi, la soirée karaoké : Beaucoup de candidats... A quand notre premier participant à "The Voice" ?

Le samedi, c'est le soir du repas populaire. Nous avons réussi à garder le même menu cette année (salade de riz, magret/haricots verts). Espérons que cela puisse continuer vu la conjoncture actuelle.

Le dimanche matin, la Clique d'Estibeaux a, encore une fois, enchanté notre oreille en animant la messe et l'apéritif du midi et le soir, la Course Landaise qui rassemblait bon nombre d'écarteurs estibeaussais.

Le lundi, Oscar le Clown. Les enfants, toujours nombreux, se sont amusés. La Classe aussi...

En fin d'après-midi, la course des amateurs : beaucoup de jeunes communaux s'essayent à l'art taurin et les plus petits au petit veau. Les jeunes de la Classe, volontaires, nous auront causé tout de même quelques frayeurs...

Nous clôturons nos fêtes en apothéose avec les moules/frites qui nous ont amené cette année encore énormément de monde. Nous avons fait confiance aux "Decaps'hurleurs" pour avoir la même ambiance de folie que les autres années. Pari réussi, et cela, bien sûr, jusqu'au bout de la nuit...

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur participation et leur soutien, et pour avoir fait que ces fêtes se déroulent le mieux possible et dans un très bon esprit. En particulier, un grand merci à nos serveuses et ceux et celles relégués à la cuisine et la vaisselle le lundi : on leur en demande toujours plus !

Les co-Présidents,
Thierry Laborde
Quentin Lamarque



ACCA

Comme chaque année à pareille époque, il est de coutume de faire le bilan de la saison de chasse qui se termine.

Le nombre de chasseurs ayant pris leur carte de chasse à Estibeaux est stable, soit 46 chasseurs.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 1^{er} juin 2016. MM. Pierre PÉHAUT et Jean-Charles ARNAUD ne souhaitant plus continuer à assurer leurs postes au sein du conseil d'administration pour des raisons personnelles, deux nouveaux membres ont été élus, MM. Christophe ANNET et Frédéric CORRÉDÉRA qui occupent respectivement les postes de trésorier et trésorier adjoint. Nous tenons à remercier particulièrement M. Pierre PÉHAUT qui a assuré avec beaucoup de compétence et de sérieux la fonction de trésorier durant de nombreuses années. Merci encore pour sa disponibilité et son accueil au « Becquet » où l'on dépece et conserve la venaison. Qu'il nous soit permis d'espérer avoir un local pour faire toutes ces opérations dans des conditions d'hygiène convenables.

Une nouvelle procédure d'appel a été mise en place pour prévenir les chasseurs des battues organisées sur Estibeaux et aux environs. Une seule personne prévient par SMS l'ensemble des chasseurs.

Des cages pièges sont à la disposition des personnes subissant les méfaits des ragondins (une caution de 40 € sera demandée pour tout prêt de cage). Cette année, devant les dégâts très importants occasionnés par les blaireaux, une campagne de piégeage, en collaboration et sous la responsabilité de M. Bernard POYANNÉ, lieutenant de louveterie, a permis d'éliminer 6 animaux au « Rachou ». En parallèle, comme l'année précédente, le dépistage de la tuberculose bovine s'est déroulé sur notre commune. Trois blaireaux ont été prélevés à des fins d'analyses ; aucun n'a été détecté positif.

Le plan de chasse qui prévoit la capture de 28 chevreuils sera atteint. Huit sangliers ont été pris sur Estibeaux, dont un de 95 kg qui a été offert à l'ACCA de Misson pour assurer son repas de chasse. Il faut dire que nous avons bénéficié de leur part de la même générosité, il y a deux ans. Cette saison nous avons constaté des prises plus importantes de renards lors de nos battues aux chevreuils (5 renards éliminés).

Si vous constatez des dégâts sur des volailles, prévenez l'ACCA, même si aucune indemnité est prévue. Cela nous permet de faire remonter ces informations auprès des services de la Préfecture car, chaque année, il peut y avoir remise en cause du classement des nuisibles. Nous tenons à votre disposition des formulaires de déclaration de dégâts. Pour les exploitants agricoles qui subiraient des déprédations dues aux blaireaux, nous prévenons pour monter un dossier qui permettra leur piégeage sous la responsabilité de la louveterie.

Le repas de chasse s'est tenu le 13 mars 2016 dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

AÎNÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

Tout d'abord, ayons une pensée pour les familles qui ont été touchées par un deuil en 2016. Particulièrement pour celle d'Amédée, lui qui avait fait un travail remarquable en retraçant l'histoire d'Estibeaux.

N'oublions pas nos malades et accidentés à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Le 4 février, nous sommes réunis pour déguster la galette des rois au cours d'un goûter servi à Lahaout.



L'assemblée générale s'est déroulée le 3 mars 2016 au restaurant du lac de Luc suivie du déjeuner sur place. Nous avons apprécié l'accueil et l'organisation de cette journée.

Jeudi 14 avril, participation du club à la journée « PST » Président, Secrétaire, Trésorier à Campagne.

La journée « entre amis » a eu lieu le 21 avril 2016, salle de Lahaout. Un excellent repas, a été suivi de la projection d'un diaporama sonore conçu par Colette Bonnay, vice-présidente, qui a fait un travail remarquable.

Participation au Grand Rassemblement de Génération Mouvement 40 à Lacrabe le 21 juin 2016.

Juillet est le mois des fêtes patronales et celui de notre traditionnelle sortie en Espagne qui a eu lieu le 7 juillet avec au programme, repas et achats aux ventes et sur le retour, visite d'une biscuiterie artisanale à Louhossoa.

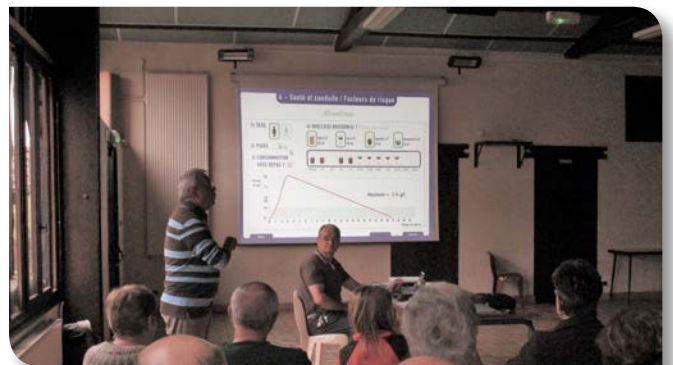
Lors des fêtes d'Estibeaux, implication du club pour assurer le nettoyage matinal de la salle Lahaout et de ses abords.

Puis les adhérents se sont retrouvés le 8 septembre pour déguster le mouton grillé à la broche.

Le 13 septembre, nous avons marché « Ensemble sur les chemins de la convivialité » à Cagnotte avec la participation des clubs des secteurs de Pouillon et de Peyrehorade. A notre retour, Robert BACHÈRE, maire de Cagnotte, nous attendait pour une visite guidée de l'abbaye.

Participation au débat sur le vieillissement de la population à l'EHPAD de Pouillon le 27 septembre.

Organisation d'une journée « prévention routière » le 27 octobre salle de Lahaout en collaboration avec les clubs d'Ossages et Mouscardès. Une excellente mise à jour pour tous dans une ambiance conviviale. Une expérience à renouveler !



Grâce à nos amis chasseurs, nous nous sommes réunis le 10 novembre pour savourer le civet de chevreuil.

Sortie Festival du cirque à Saint-Paul-lès-Dax le 13 novembre.

Deux membres du club ont suivi la formation pour utiliser le défibrillateur.

La convention de co-organisation de voyages signée entre les clubs de Mouscades, Mimbaste, Gaas et Estibeaux nous permet de mutualiser les sorties et les voyages.

Le cinéma de POUILLON, rénové, propose des séances de projection à coûts réduits pour les seniors le 1^{er} mardi de chaque mois à 14h30.

Le prix de l'adhésion au club Lous Hardits est de 14,50 €.

Venez nous rejoindre car votre venue sera sûrement porteuse de renouveau !

Adresse :

70 impasse de l'église
40290 ESTIBEAUX

Mail :

loushardits.estibeaux@sfr.fr

Site Internet :

clublousharditsdestibeaux.ass0.fr



LES COURSAYRES DES ARRIGANS

L'année 2016 des Coursayres des Arrigans, c'est en quelques chiffres... en quelques mots...

D'une part 150 adhérents, et d'autre part :

En janvier :

- Assemblée Générale des Clubs Taurins Paul Ricard à Méjanès, avec les 387 clubs adhérents.
- Assemblée Générale du CTPR Arrigans-Luys à Poyartin, avec ses 17 clubs taurins et comité des fêtes.

En février :

- Assemblée Générale des Coursayres suivie d'un repas offert à tous les adhérents.



En mars :

- 1^{er} vide greniers du printemps à Mouscardès.
- Soirée retrouvailles des CTPR à Barcelonne-du-Gers.

En juin :

- Festival Art&Courage et ses 'Tauromachies' (Mt-de-Marsan).

En juillet :

- Sortie Corne d'Or à Nogaro avec le sacre de Loïc LAPOUDGE chez les écarteurs et Ibiza de Deyris, la corne d'or.



- Sortie du Concours Landais des fêtes de la Madeleine : gagnant Cyril DUNOUAU ;
- Concours d'Hagetmau et Saint-Sever remportés par Loïc LAPOUDGE.
- Championnat des vaches sans corde à Vieux-Boucau gagné par Thomas MARTY devant Mathieu NOGUÈS.

En Août :

- Férias de Dax avec Génération Champions et Concours de la Ville de Dax gagné par Thomas MARTY.
- Déjeuner au pré aux abords du Lac de Luc à Pouillon.

En Septembre :

- Participation au Forum des Associations à Pouillon.



- Sortie Championnat de France des Jeunes à Bougues remporté par le gersoix Maxime GOURGUES et Kevin RIBEIRO chez les sauteurs. 1^{ère} participation du jeune mouscardésien, Sylvain SENSENACQ.

En Octobre :

- Championnat de France des écarteurs à Dax ; gagnant son 3^{ème} titre : Loïc LAPOUDGE et Fabien NAPIAS : 2^{ème} titre chez les sauteurs.
- Salut de l'exploit de Baptiste BORDES devant 6 Victorino Martin à Mont-de-Marsan.
- 2^{ème} vide greniers automnal à Mouscardès.
- Sortie cidrerie récompensant les volontaires animations du club à Saint-Sébastien.

Quelques dates à retenir pour 2017 :

- 19 mars et 15 octobre : vide greniers à Mouscardès.
- 10 juin : Festival Art et Courage à Mont-de-Marsan.
- juillet/août : déjeuner au pré à Pouillon.
- 14 juillet : sortie Corne d'Or à Nogaro.
- 18 juillet : Concours Landais des fêtes à Mont-de-Marsan.
- 11 août : Concours Landais des férias à Dax ;
- 7-8-9 septembre : 30^{ème} anniversaire et jumelage du club ;
- 1^{er} octobre : Championnat de France à Nogaro.

Pour nous joindre :

Adresse postale :

Les Coursayres des Arrigans
369, boulevard des sports - 40350 Pouillon

Tél. 05 58 98 38 25

Mail : les-coursayres-des-arrigans@wanadoo.fr

Permanence au bureau :

le samedi, de 9h30 à 11h00.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2016

C'est sous un ciel couvert, en présence des personnalités civiles et militaires accompagnées par notre musique locale, que cette cérémonie du 11 novembre s'est déroulée devant le monument érigé à la mémoire de nos chers disparus morts pour la France.

Après les dépôts de gerbes, le salut aux défunts par les porte-drapeaux et la sonnerie aux morts jouée par la musique, les discours de la commémoration furent prononcés par Madame BÉROT, Maire d'Estibeaux, le Président de L'UNC, Guy LESCA, et quelques jeunes gens de la commune. S'en suivit l'appel des morts pour la patrie, ainsi qu'une minute de silence rompue par l'envoi de la Marseillaise qui fut interprétée par des musiciens bénévoles et le jeu de leurs instruments. Les remerciements aux porte-drapeaux se déroulèrent dans l'ordre des préséances.

Une cérémonie empreinte d'une grande émotion, comme chaque année, rehaussée par la qualité de son organisation et la présence d'un nombre conséquent de présents, civils et militaires. Un hommage immuable et solennel auquel il est toujours bon de faire participer les enfants de tous âges, afin que se perpétue la mémoire de nos chers disparus, lesquels ont fait le sacrifice de leur vie pour que vive la France et notre liberté.

Au terme de la commémoration, Madame le Maire d'Estibeaux invita les présents à partager le verre de l'amitié, comme à l'accoutumée.

Guy VIGNEAU

RENÉ JANIN NOUS A QUITTÉS

Décédé le 4 mars 2016 à Cambolles-Bains, dans sa quatre-vingt-onzième année, René JANIN, né le 15 juin 1925, dans le XVe arrondissement, est entré au service des armées en période de guerre le 12 octobre 1944 dans la classe 1945.

Il intégra l'Armée de l'Air le 20 décembre 1945 à Rochefort où il devint, après sa formation de plusieurs mois, mécanicien d'aéronautique. Après diverses affectations, il rallia l'Indochine où il effectua trois séjours, soit un total de dix années et quatre mois. De retour en France, René JANIN fut muté à la base de Mont-de-Marsan jusqu'au terme de sa carrière qu'il quitta le 12 avril 1963 avec le grade d'adjudant-chef.

René JANIN était distingué de la Médaille Coloniale avec Agrafe, de la Médaille d'Honneur du Mérite Vietnamien, de la Médaille de bronze du Royaume du Cambodge, de la Croix de Guerre TOE avec étoile de bronze, fait Chevalier de l'Etoile Noire et décoré de la Médaille Militaire.

Le président de l'UNC d'Estibeaux, Guy LESCA, et ses membres, adressent leurs condoléances les plus attristées à son épouse et sa famille.

Guy VIGNEAU



L'UNC d'Estibeaux et ses porte-drapeaux.

AMÉDÉE CAZENAVE N'EST PLUS

Véritable mémoire vivante de la commune d'Estibeaux, où il vit le jour le 9 mai 1934, Amédée nous a hélas quittés le jeudi 28 juillet 2016 des suites d'une longue maladie. Seule bataille qu'il ne put gagner... malgré tous ses efforts du combattant qu'il était dans l'âme.

Petit dernier d'une fratrie de quatre enfants, il était l'époux de Pierrette, née Péhaut, et père de trois fils, Philippe, Jean-Pierre et Christophe.

L'enfance d'Amédée fut troublée par les affres de la Seconde Guerre Mondiale, durant laquelle lui et ses camarades s'illustrèrent brillamment en dérochant au péril de leur vie, munitions, armes et vivres, lesquels servirent à améliorer l'ordinaire de leurs familles en ravitaillant les réseaux de résistance locale. Pourvu d'un caractère trempé et intrépide plus qu'à son tour, Amédée n'eut de cesse d'assumer sa vie d'homme et de militaire.

C'est donc à ce titre qu'Amédée intègre le service armé le 17 juin 1955 et sera affecté au D.I.T.C de Marseille le 20 août 1955. Il rejoindra Cotonou, capitale du Bénin, où il sera affecté au B.A.D le 3 septembre 1955. Il y sera nommé caporal le 16 janvier 1956, puis caporal-chef le 16 juillet 1956. Libéré de ses obligations légales d'active le 16 décembre 1956, il sera rapatrié de Cotonou vers Marseille le 17 juin 1957. Rayé du contrôle des activités le 24 août 1957, Amédée sera renvoyé dans ses foyers à Estibeaux, (Landes d'Aquitaine).

L'appel sous les drapeaux ne le quittant pas, Amédée envisage une carrière dans la Gendarmerie et sera nommé élève gendarme le 10 novembre 1957, après sa formation initiale. Il sera affecté à la Ve Région de Gendarmerie le 13 novembre 1957 où il prêtera serment le 29 avril 1958. Titularisé gendarme le 13 mai 1958, Amédée sera affecté à la Xe Région de Gendarmerie départementale, R.D.C, le 13 juin 1958. Il embarquera une fois de plus à Marseille et ralliera Oran, Algérie, le 15 juin 1958 où il sera admis au corps des sous-officiers de carrière de la XXle Région mixte de Gendarmerie jusqu'au 1^{er} janvier 1963. Le 25 février 1963, Amédée sera nommé à la IVe Région de Gendarmerie et quittera Oran par avion pour Marseille, puis Estibeaux, grâce à ses présences cumulées en AFN, pour savourer enfin une permission bien méritée jusqu'au 25 mai 1963.

Nommé officier de police judiciaire auxiliaire du procureur de la République de la IVe Région de Gendarmerie le 22 juillet 1966, laquelle deviendra celle de Bordeaux le 1^{er} janvier 1967. Désigné par ses supérieurs pour rejoindre la Région de Gendarmerie de l'Océan Indien, Amédée ralliera Marseille pour s'envoler vers l'île de la Réunion où il parviendra le 8 novembre 1967 pour y séjourner jusqu'au 11 novembre 1970. En congés jusqu'au 4 mai 1971, il sera réaffecté de nouveau à la Réunion et rejoindra celle-ci le 6 mai 1971 jusqu'au 8 mai 1974. Auparavant, il aura été promu au grade de Maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 1972.

En congé CFC jusqu'au 4 novembre 1974, Amédée, quitte la Région de Gendarmerie de la Réunion. L'Outre-mer le rappelle, lorsqu'il sera muté à la Région de Gendarmerie des Antilles-Guyane et Guadeloupe le 8 novembre 1974. Il y effectuera un séjour qui se terminera le 11 novembre 1977 avec le grade d'adjudant. Au terme de ses congés CFC le 1^{er} avril 1978, Amédée sera affecté à la C.R.G d'Aquitaine, E.M du R.D.C, gendarmerie départementale, le 1^{er} juillet 1981, il sera promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 1981. Son affectation prendra fin le 10/05/1989 avec le grade émérite de Major qu'il obtint auparavant le 1^{er} février 1987.

Rayé des cadres de l'armée d'active, Amédée se retire à Estibeaux, sa commune natale, pour y goûter une retraite paisible. Néanmoins, et compte tenu de son passé militaire, il se verra affecté à la réserve de la Gendarmerie à la Région de Gendarmerie des Antilles-Guyane et Guadeloupe et sera définitivement radiés du contrôle des réserves de la Gendarmerie le 10 mai 1994.

Militaire au parcours exemplaire, homme d'honneur pétri de valeurs, Amédée CAZENAVE n'a eu de cesse de mettre ses connaissances au service de ses démarches associatives locales. Il était membre émérite et influant de la section locale des Anciens Combattants d'Estibeaux, au sein de laquelle il œuvra jusqu'à ce que la maladie l'emporte et le prive de ses moyens.

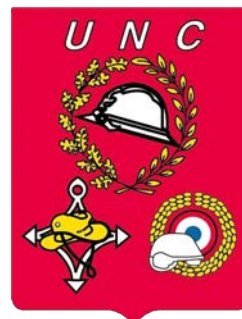
J'ai le souvenir ému d'un homme charmant et complice sur le plan littéraire, autant qu'amical, tant nous partageâmes

d'identiques visions des choses du monde et de nos voyages communs. Je veux, à cette occasion, lui rendre personnellement hommage, ainsi qu'à son adorable épouse, Pierrette, que j'embrasse très affectueusement.

L'Amicale des Anciens Combattants d'Estibeaux, représentée par son président Guy Lesca, et l'ensemble de ses membres, dont je suis, adressent leurs très sincères condoléances attristées à son épouse et tous les siens.

Paix à son âme.

Guy VIGNEAU



ANNUAIRE

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

CHORON Isabelle
Ass. Mat. de la Crèche Familiale
854 route de Habas
Tél. 05 58 98 13 29

GUICHEBAROU Aurore
Ass. Mat. de la Crèche Familiale
Impasse du Broussé
Tél. 05 58 74 24 49

POMBIEILH Marie-France
11 impasse de Mages
Tél. 05 58 98 06 96

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SCHMITT Edwige
Infirmière
Tél. 06 63 73 17 20
Tél. 09 67 80 34 94

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BARNEL Pierre
BASKO LAND SERVICES
256 rue de la Motte
Tél. 05 58 98 81 03

BERTOETTO Hervé
Assainissement
41 route de Misson
Tél. 05 58 74 17 60
Site web : www.assainissement-bertoletto.fr

CAMUS Gilles
Négoce de céréales
277 route d'Orthez
Tél. 05 58 98 05 91

CAZAUX Jean-François
Entreprise de peinture
215 chemin du Rachou
Tél. 05 58 98 80 16

CRABOS FRÈRES
Négoce de céréales - Transports
300 route de Habas
Tél. 05 58 98 01 24

CULIS Christophe
Parcs et jardins
43 chemin du Sin
Tél. 06 22 73 90 16

DUMAS Bernard
Maraîchage, fleurs
1334 route de Dax
Tél. 05 58 98 03 22

GUILLEVIC Hervé
LANDES FROID EQUIPEMENT
Froid, climatisation
43 route de Bourdèou
Tél. 05 58 98 04 32
Mail : landesfroidequipement@orange.fr

LEHERICY Thomas
Menuiseries - Cuisines
Tél. 06 87 25 51 08
Mail : thomas.lehericy40@orange.fr

MASSY Christian
Travaux agricoles
656 chemin du Louetz
Tél. 05 58 98 00 12

MAYA
Coiffure à domicile
Tél. 06 20 71 46 12

PEYROUX Anne
Maraîchage
"Lagelouze" - 236 impasse Béhus
Tél. 07 81 50 41 54

RAOUL Freddy
Isolation, menuiserie
61 route des Pyrénées
Tél. 06 61 42 17 14

RIBEIRO Michel
Maçonnerie
120 route de Lagelouze
Tél. 05 58 91 36 19

SCRIVE Antoine
Pépinière
15 chemin de Higas
Tél. 05 58 98 01 86
Site web : www.pepinierescrive.com

SIBERCHICOT Denis
Plomberie
110 chemin de Labarthe
Tél. 05 58 98 09 65

THEISEN Richard
ERTÉ MULTISERVICES
Rénovation immobilière
21 route de Lagraboche
Tél. 06 78 78 65 22
Mail : richardtheisen@orange.fr

TUQUOY Sylvain
Maçonnerie
783 route de Dax
Tél. 06 70 03 47 73

COMMERCE AMBULANTS

BIGNALET (Habas)
Boucherie, Charcuterie
Tél. 05 58 98 00 05
Tournée le samedi

CLAVÉ OCÉAN (Amou)
Poissonnerie
Tél. 05 58 89 23 54
Tournée le mercredi

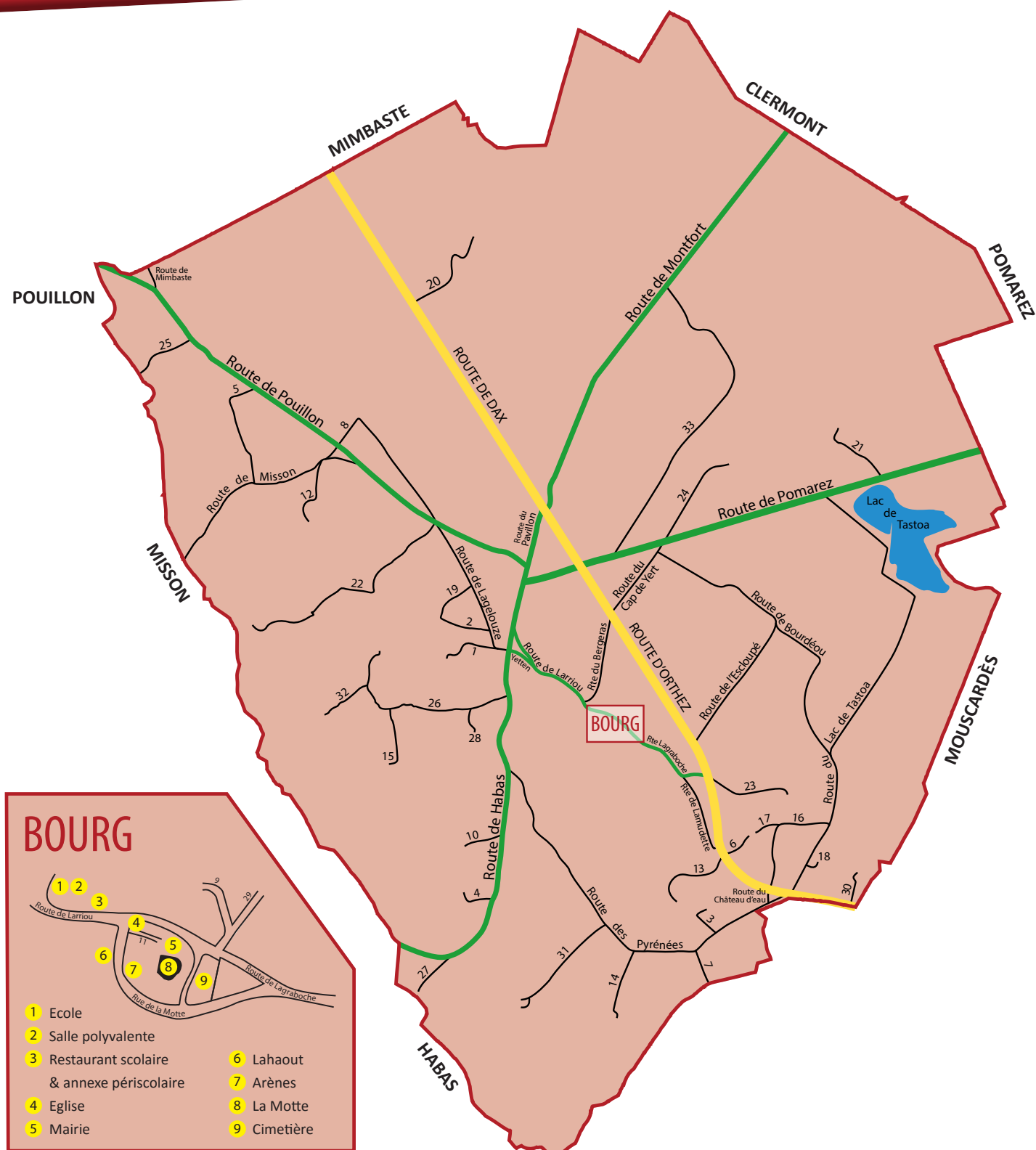
LAPÈGUE Claude (Soorts-Hossegor)
Poissonnerie
Tél. 06 81 75 41 77
Tournée le vendredi

LATASTE Karine (St Pandelon)
Epicerie "A la bonne heure"
Tél. 06 83 95 05 25
Tournée le mardi

MOREAU Sébastien (Pomarez)
Boulangerie automatique
Tél. 05 58 89 31 16
Place de la Mairie

PARZYSZ Jean-François (Mugron)
Boulangerie
Tél. 05 58 57 18 15
Tournée : mercredi, vendredi, dimanche

PLAN DE LA COMMUNE



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1..... Bastalamont (Impasse) | 12..... Hayet (Impasse du) | 23..... Luc (Impasse du) |
| 2..... Behus (Impasse de) | 13..... Higas (Chemin de) | 24..... Mages (Impasse de) |
| 3..... Bellevue (Impasse) | 14..... Hourcq (Impasse du) | 25..... Marlat (Chemin du) |
| 4..... Beyrie (Impasse de) | 15..... Imbernat (Impasse d') | 26..... Montpellier (Chemin de) |
| 5..... Bonnehoun (Chemin de) | 16..... Labarthe (Chemin de) | 27..... Moulin (Impasse du) |
| 6..... Broussé (Impasse du) | 17..... Labarthe (Impasse de) | 28..... Peyroux (Impasse du) |
| 7..... Cabannes (Chemin de) | 18..... Lacoste (Impasse de) | 29..... Pin (Impasse du) |
| 8..... Castillon (Chemin du) | 19..... Lagelouze (Impasse de) | 30..... Quehut (Impasse du) |
| 9..... Chalosse (Impasse de la) | 20..... Las Puntès (Chemin de) | 31..... Rachou (Chemin du) |
| 10..... Chapelat (Impasse du) | 21..... Latéoulère (Impasse de) | 32..... Rostaing (Impasse de) |
| 11..... Eglise (Impasse de l') | 22..... Louetz (Chemin du) | 33..... Sin (Chemin du) |



Démarches administratives,
informations pratiques,
actualités et plus encore
sur www.estibeaux.fr

La Mairie vous accueille...



Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h
vendredi : 9h - 15h30
1 samedi sur 2 : 9h - 12h

Permanence de Madame le Maire :

Sur rendez-vous

Coordonnées :

Tél. : 05 58 98 01 75
Mail : mairieestibeaux@wanadoo.fr